

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE
DE BOBO DIOULASSO



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE BOBO DIOULASSO

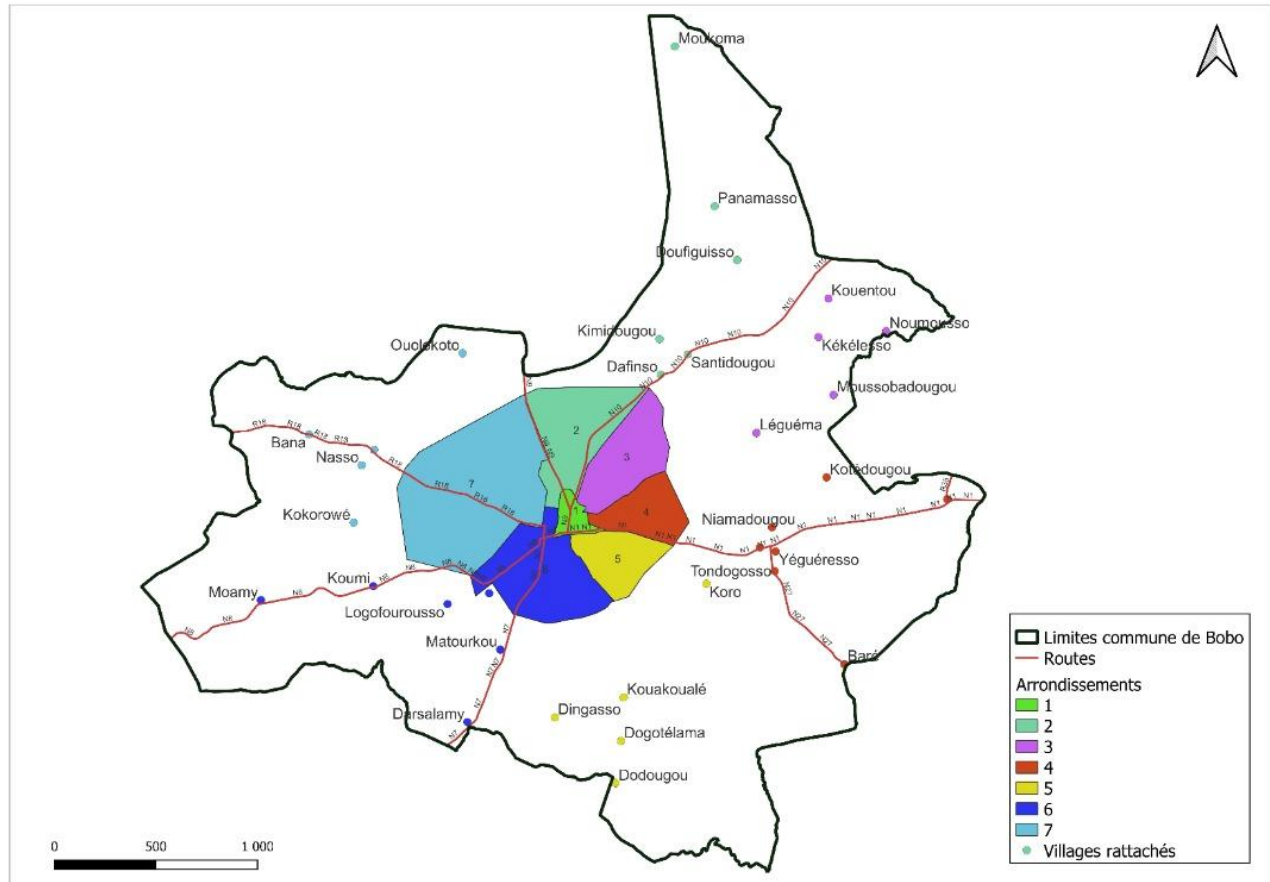


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte de la Commune de Bobo Dioulasso avec les 7 arrondissements



Source: fond de carte IGB, BNDT 2014, données RGPH 2019/INSD

AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances*

SIGLES ET ABREVIATIONS

APFH	Association pour la promotion des femmes handicapées
APPE	Association des parents et amis d'enfants encéphalopathes
BIT	Bureau international du travail
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CITP	Classification internationale type des professions
ECLA	Association être comme les autres
FEBAH	Fédération Burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
IEC/CCC	Information, éducation et communication / communication pour le changement de comportement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	Indice synthétique de fécondité
ODD	Objectifs de développement durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RM	Rapport de masculinité
SOFITEX	Société burkinabè des fibres textiles
SONABEL	Société nationale d'électricité
TBN	Taux brut de natalité
TBS	Taux brut de scolarisation
TNS	Taux net de scolarisation
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	v
SOMMAIRE	vii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES GRAPHIQUES	xiii
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	xv
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE	5
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	7
2.1. ETAT DE LA POPULATION	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE	9
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	11
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION	13
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES	15
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE	17
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION	19
4.1. ALPHABETISATION	21
4.2. INSTRUCTION	23
4.3. SCOLARISATION	25
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL	27
5.1. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION	29
5.2. NUPTIALITE	33
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION	37
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE	41
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE	43
6.3. POPULATION AU CHOMAGE	45
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE	47
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE	49
6.6. TRAVAIL DES JEUNES	49
CHAPITRE 7 : NATALITE :ET FECONDITE	53
7.1. NATALITE	55
7.2. FECONDITE	55
CHAPITRE 8 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION	59
8.1. PREVALENCE DU HANDICAP	61
8.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES	63
8.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE	63
8.4. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS	67
8.5. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES	69
8.6. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEE	71
8.7. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES	71
CHAPITRE 9 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE	73
9.1. DONNEES GLOBALES	73
9.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE	75
9.3. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES ARRONDISSEMENTS	77
CHAPITRE 10 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES	79
10.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES	81

10.2.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE	81
10.3.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON L'ARRONDISSEMENT	83
10.4.	AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE	83
10.5.	EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS	85
	CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION	87
11.1.	TYPE D'HABITATION.....	89
11.2.	MODE D'ECLAIRAGE	89
11.3.	SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	91
11.4.	PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON	93
11.5.	TYPE D'AISSANCE	95
11.6.	MODE D'EVACUATION DES ORDURES	97
11.7.	PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	99
11.8.	BIENS D'EQUIPEMENT	101
11.9.	BIENS DE DEPLACEMENT	103
	CONCLUSION GENERALE	105
	BIBLIOGRAPHIE	107
	ANNEXE	109

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Répartition des Secteurs et villages de Bobo-Dioulasso selon les arrondissements	5
Tableau 2. 1: Répartition de l'effectif de la population de la Commune de Bobo-Dioulasso selon le sexe en 2019	7
Tableau 2. 2: Répartition (%) des effectifs de la population selon les arrondissements de la commune urbaine et rapport de masculinité par arrondissement	8
Tableau 2. 3: Densité (hbts/km ²) de la population en 2006 et 2019	9
Tableau 2. 4: Effectif de la population par groupe d'âge selon le sexe	9
Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe.....	13
Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée.....	16
Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges.....	16
Tableau 4.1 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon la langue d'alphabétisation et le sexe.....	21
Tableau 4.2 : Taux d'alphabétisation (%) par arrondissement selon le groupe d'âge spécifique et le sexe ...	22
Tableau 4.3 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe	23
Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe	23
Tableau 4.5 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par arrondissement selon le sexe	23
Tableau 4.6 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par arrondissement selon le sexe	24
Tableau 4.7 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par arrondissement selon le sexe	24
Tableau 4.8 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le sexe.....	25
Tableau 4.9 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par arrondissement selon le statut scolaire	25
Tableau 4.10 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par arrondissement selon le niveau d'études atteint	26
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	29
Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	30
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	31
Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par arrondissement et sexe selon l'état matrimonial	32
Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus selon le sexe	34
Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus selon le sexe	35
Tableau 6.1: Répartition (en %) de la population en âge de travailler selon la situation d'occupation	41
Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe.....	41
Tableau 6.3: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe	42
Tableau 6.4: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe	43
Tableau 6.5: Ratio population-emploi des 15 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe	43
Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon le secteur d'activité	44
Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon la situation dans l'occupation principale	44
Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle	

par arrondissement selon le sexe	45
Tableau 6.9: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	45
Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe	46
Tableau 6.11: Répartition (%) de la population de 15 ans ou plus au chômage selon le statut au chômage	46
Tableau 6.12: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe ...	47
Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	48
Tableau 6.14: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction.....	48
Tableau 6.15: Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe	50
Tableau 6.16: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans selon le niveau d'instruction	50
Tableau 6.17: Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe	51
Tableau 6.18: Répartition des actifs occupés de 15-35 ans selon le niveau d'instruction	51
Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰)	55
Tableau 7.2 : Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence.....	56
Tableau 8.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe	62
Tableau 8.2 : Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe	63
Tableau 8.3 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par arrondissement et par sexe selon le statut scolaire.....	69
Tableau 8.4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans par arrondissement et par sexe selon l'état matrimonial	72
Tableau 9.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance.....	75
Tableau 9.2: Répartition (%) de la population par Arrondissement selon la possession d'acte de naissance	77
Tableau 9.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance.....	77
Tableau 10.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par arrondissement	81
Tableau 10.2: Répartition (%) des chefs de ménage de la Commune de Bobo-Dioulasso par groupe d'âge quinquennal selon le sexe	81
Tableau 10.3: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon l'arrondissement	83
Tableau 10.4: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon l'arrondissement.....	83
Tableau 10.5: Evolution de quelques indicateurs	85
Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation	89
Tableau 11.2 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon l'arrondissement	89
Tableau 11.3 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage	90
Tableau 11.4 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon l'arrondissement.....	90
Tableau 11.5 : Proportion des ménages de la commune de Bobo-Dioulasso par source principale d'énergie pour la cuisson	91
Tableau 11.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson	91
Tableau 11.7 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson	93
Tableau 11.8 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon l'arrondissement.....	94
Tableau 11.9 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance.....	95

Tableau 11.10 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon l'arrondissement	95
Tableau 11.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures	97
Tableau 11.12 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon l'arrondissement	97
Tableau 11.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées	99
Tableau 11.14 : Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon l'arrondissement	99
Tableau 11.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement	101
Tableau 11.16 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon l'arrondissement	101
Tableau 11.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement	103
Tableau 11.18 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon l'arrondissement	103

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2. 1: Evolution des effectifs de la population par sexe de 1985 à 2019	8
Graphique 2. 2: Pyramide des âges des effectifs de la population de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso par groupe d'âge	10
Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe	13
Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées	15
Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population résidente par nationalité	17
Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	17
Graphique 3.5: Pyramide des âges des résidents étrangers.....	18
Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)	29
Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus de la commune selon l'état matrimonial	30
Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe	33
Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage.....	34
Graphique 6.1: Taux de dépendance (%) par arrondissement	49
Graphique 6.2: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe.....	50
Graphique 6.3: Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe.....	51
Graphique 7.1 : Courbes de la fécondité du moment	55
Graphique 7.2 : Indices synthétiques de fécondité comparés Bobo-Dioulasso, Urbain national et Burkina-Faso	56
Graphique 8.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par arrondissement selon le sexe.....	62
Graphique 8.2 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la commune urbaine de Bobo Dioulasso	64
Graphique 8.3 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans les arrondissements de la ville de Bobo Dioulasso	65
Graphique 8.4 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par arrondissement et par sexe selon le multi handicap	67
Graphique 8.5 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par arrondissement et par sexe	71
Graphique 9.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	73

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la commune de Bobo-Dioulasso en 2019	109
Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la commune de Bobo-Dioulasso par arrondissement en 2019	109
Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence	109
Tableau A 4: Possession d'un acte de naissance par groupe d'âge et arrondissement de résidence	111
Tableau A 5 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par arrondissement et par sexe	115
Tableau A-6: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance	115

INTRODUCTION GENERALE

La ville de Bobo Dioulasso est la commune urbaine de la province du Houet située dans la région des Hauts Bassins. De par sa situation géographique, elle constitue un carrefour commercial et est aussi la capitale économique et culturelle du pays. Elle occupe de ce fait, une position stratégique pour le développement du Burkina Faso.

Bobo Dioulasso est la deuxième ville du Burkina Faso en population après Ouagadougou. Elle compte 984 603 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH), réalisé en 2019. Sa population est essentiellement composée de Bobo, de Dioula et de Mossi. Cette commune est située à 365 km de Ouagadougou (la capitale du Burkina Faso). Elle s'étend sur une superficie de 1 805 km².

Historiquement, la ville de Bobo-Dioulasso, partie urbaine de la commune de Bobo-Dioulasso, est l'une des plus anciennes du pays. Poste administratif et militaire dès 1897, la ville actuelle de Bobo-Dioulasso a connu un long cheminement. En effet, elle a pris naissance et s'est développée à partir d'un petit village appelé « Kibidoué » fondé par des agriculteurs « Bobo » et des commerçants « Dioula » venus du Mandé vers 1050. Elle fut la capitale du Burkina Faso, alors appelé Haute-Volta, jusqu'en 1947. Bobo-Dioulasso a pour origine le petit village de Sya, situé sur un promontoire entre deux marigots et agrandi par l'arrivée de commerçants dioula. Il fut transformé après sa conquête par les Français (1897), qui lui donnèrent en 1904 son nom actuel qui signifie « la maison des Bobo et des Dioula ».

Comme beaucoup d'autres communes du pays, elle a connu plusieurs lois réorganisatrices¹. Elle a traversé un demi-siècle d'évolution pour se constituer depuis la Loi 026 -2012/AN ² en commune urbaine de Bobo Dioulasso, passant de 03 arrondissements dont Dafra, Dô et Konsa avec 25 secteurs pour atteindre actuellement 07 arrondissements qui se partagent 33 secteurs et 36 villages dans un fort esprit d'urbanisation et de développement socioéconomique endogène .

En matière de données statistiques, il existe de plus en plus de données sur la commune de Bobo-Dioulasso qui traitent de certains phénomènes analysés dans le présent document. Aussi, la présente monographie se propose, à partir des données du 5^e RGPH, de mettre à la disposition des décideurs, des chercheurs, étudiants et utilisateurs divers, des données sociodémographiques et économiques récentes et détaillées sur la commune de Bobo-Dioulasso et ses arrondissements.

Cette étude est structurée en onze (11) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la commune ; (ii) état et structure de la population ; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) caractéristiques économiques de la population ; (vii) Natalité et fécondité ; (xiii) handicap au sein de la population ; (ix) possession d'un acte de naissance ; (x) caractéristiques des ménages et (xi) caractéristiques de l'habitation.

¹ Ce sont : Le Kiti N°VI/0095 du 24 Novembre 1988 portant réorganisation administrative de la ville de Bobo-Dioulasso, la loi N° 066/93ADP du 12 Mai 1993, portant statut particulier de la ville de Bobo Dioulasso, la loi n°041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso.

² Journal Officiel du Burkina Faso N° 30 du 26 juillet 2012

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

Ce premier chapitre présente la commune de Bobo-Dioulasso en mettant en évidence le biotope à travers la physionomie du milieu naturel de vie et le cadre administratif et organisationnel de cet espace communal.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

Cette section qui met en exergue le cadre physique de la ville de Bobo-Dioulasso présente les éléments caractéristiques naturels suivants : le relief et les sols, la faune et la végétation, le climat écologique et l'hydrographie.

Le cadre physique et les facteurs pédoclimatiques de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso sont un véritable potentiel pour l'activité agricole. Sa végétation abondante encourage l'élevage et son relief offre des paysages fascinants, objets d'attraction de nombreux touristes. Sa situation géographique est également un atout pour les activités commerciales

1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans la ville. Ils expliquent la forte concentration par endroit et le sous peuplement de certaines terres. Le relief est peu accidenté et se caractérise par une chaîne rocheuse au sud, des bas-fonds et des plaines aménageables partout ailleurs. Quant aux sols, ils sont en majorité hydromorphes sur cuirasse ancienne et sont très favorables à l'agriculture.

1.1.2. Végétation et faune

La végétation est de type Sud Soudanien constituée de savanes boisées, de savanes arborées et arbustives. Il existe 04 forêts classées que sont : forêt classée de Kou, de Kuinima, Dienderesso, Kua et de multiples galeries forestières le long des cours d'eau. Cette importante végétation renferme une faune multiple et variée. Cependant on note de plus en plus une dégradation de l'environnement due à l'action anthropique.

1.1.3. Climat écologique

A l'instar de la région, le climat de Bobo-Dioulasso est de type Sud Soudanien et se caractérise par une longue saison sèche de 05 à 06 mois (novembre/décembre à avril) et une saison pluvieuse d'une durée de 06 à 07 mois (mai à octobre/novembre). La saison sèche se compose d'une période froide (novembre à janvier) et d'une période chaude (février à avril). Les pluies sont relativement abondantes, mais inégalement réparties dans le temps et dans l'espace.

1.1.4. Hydrographie

Une vingtaine de sources d'eaux dont la plus importante est celle de la Guinguette sont dénombrées à Bobo-Dioulasso. C'est aussi dans la zone de cette commune que le Mouhoun, un des principaux cours d'eau du pays, prend sa source. Les eaux souterraines sont relativement abondantes et peuvent donner aux forages des débits importants de l'ordre de 10 à 100 m³/heure avec des pics pouvant atteindre 800 m³/heure selon les estimations de l'ONEA. L'approvisionnement en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso se fait à partir du captage des sources ONEA à Nasso.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Selon le code général des collectivités de 2018 (Loi n°012-2018/AN du 07 mai 2018), la commune de Bobo-Dioulasso est administrée par un maire qui se trouve à la tête d'un Conseil municipal dont les membres sont élus par la population. Le conseil municipal est l'instance qui réunit les maires des arrondissements de la commune à statut particulier et ces maires d'arrondissements sont élus par un conseil d'arrondissement.

Les maires d'arrondissements exercent certaines attributions conférées au maire de commune urbaine sur l'étendue du territoire de l'arrondissement constitué de secteurs et parfois de villages environnants. Un délibéré spécial du conseil municipal définit les délégations de pouvoirs du maire central accordées aux maires d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement est secondé dans ses fonctions par deux adjoints. Dans le cadre de la décentralisation, un secrétaire général de rang A, issu de l'administration territoriale est affecté aux tâches administratives de l'arrondissement communal.

Aux termes de la loi N°066-2009/an du 22 décembre 2009 portant découpage des communes urbaines à statut particulier au Burkina Faso, la commune urbaine de Bobo-Dioulasso qui comptait trois arrondissements (Dafra, Do et Konsa) est désormais décomposée en 07 arrondissements. La commune et le département de Bobo-Dioulasso ont vu ainsi son périmètre s'élargir au détriment de départements et communes limitrophes qui s'étaient déjà fortement urbanisés. C'est le cas de la commune de Bama, initialement, située au nord de Bobo-Dioulasso.

Tableau 1.1 : Répartition des Secteurs et villages de Bobo-Dioulasso selon les arrondissements

Arrondissements	Secteurs	Villages
Arrondissement 1	(05) Secteurs : 1 à 4 et 8	(00) Villages :
Arrondissement 2	(04) Secteurs : 10, 11, 23 et nouveau secteur 30 (zone SONATUR)	(06) Villages : Dafinso, Kimidougou, Santidougou, Panamasso, Doufiguisso et Moukoma.
Arrondissement 3	(04) Secteurs : 12 à 14 et nouveau secteur 31 (zone industrielle + trame d'accueil)	(05) Villages : Léguéma, Kékéléso, Moussobadougou, Noumousso, Kouentou
Arrondissement 4	(05) Secteurs : 15 (réduit en superficie), 16, 24 (réduit en superficie), nouveaux secteurs 32 (séparé de l'ancien secteur 15) et 33 (séparé de l'ancien secteur 24)	(07) Villages : Borodougou, Baré, Yéguéresso, Niamadougou, Tondogosso, Kotédougou et Sogossagasso.
Arrondissement 5	(06) Secteurs : 5, 6, 17 (réduit en superficie) et 25, nouveaux secteurs 26 (séparé de l'ancien secteur 17) et 27 (Kuinima Koura)	(06) Villages : Pala, Koro, Dodougou, Kouakoualé, Dingasso, Dogotélama
Arrondissement 6	(06) Secteurs : 7, 9, 18 à 20 et nouveau secteur 28	(07) Villages : Samagan, Farakoba, Matourkou, Logofourouso, Darsalamy, Koumi et Moamy
Arrondissement 7	(03) Secteurs : 21, 22 et nouveau secteur 29 (Belle-ville)	(05) Villages : Dindéresso, Nasso, Ouolokoto, Kokorowé et Bana

Source : Tableau élaboré par INSD à partir de la loi 066-2009 du 22 décembre 2009.

CONCLUSION

La commune de Bobo-Dioulasso, capitale économique et culturelle du Burkina Faso, a les potentialités requises pour offrir au pays un développement endogène et un potentiel de croissance accélérée.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

La connaissance du volume de la population et sa distribution selon l'âge est essentielle pour la planification du développement. Ainsi ce chapitre se consacre à analyser l'effectif et la structure de la population de la Commune de Bobo-Dioulasso.

Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

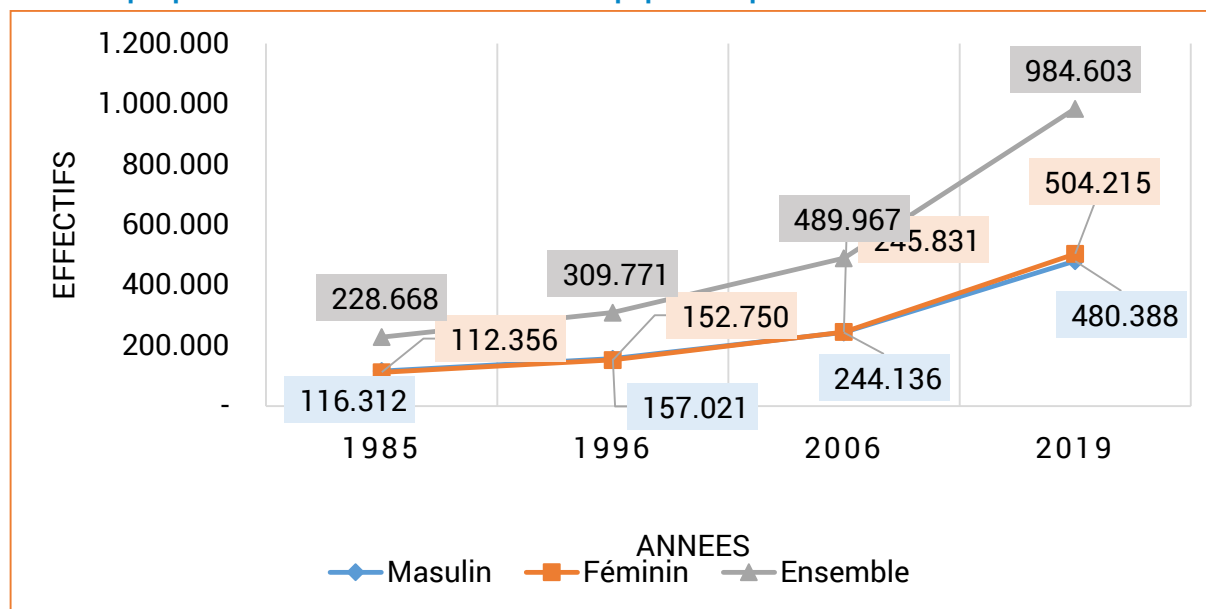
A l'issue du recensement général de la population et de l'habitation de 2019, la commune de Bobo-Dioulasso compte 984 603 habitants dont 504 215 femmes et 480 388 hommes. A l'image du pays, il y'a plus de femmes que d'hommes (Rapport de masculinité de 95%).

Tableau 2. 1: Répartition de l'effectif de la population de la Commune de Bobo-Dioulasso selon le sexe en 2019

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bobo Dioulasso	480 388	504 215	984 603

Par ailleurs, cette population de Bobo-Dioulasso croit depuis les recensements antérieurs. En effet elle est passée de 228 663 habitants en 1985 à 309 771 habitants en 1996, puis à 489 967 habitants en 2006 et a doublé 13 ans plus tard, soit 984 603 habitants en 2019. L'effectif des femmes tout comme celui des hommes s'est accru presque dans les mêmes proportions (graphique 2.1).

Graphique 2. 1: Evolution des effectifs de la population par sexe de 1985 à 2019



La population de Bobo-Dioulasso, répartie en 2019 sur les 07 arrondissements, montre que quatre cumulent à eux seuls environ trois quarts de la population de la commune. Il s'agit des arrondissements 2, 4, 5 et 7. Ces quatre arrondissements représentent chacun environ 20% de la population communale. Les arrondissements 1 et 6 avec respectivement 7,1% et 9,1% de la population de la commune sont les moins peuplés. En rappel, l'arrondissement 1 abrite la Mairie centrale, le marché central ainsi que plusieurs infrastructures administratives et commerciales.

Dans tous les arrondissements il est enregistré plus de femmes que d'hommes comme l'indique le rapport de masculinité par arrondissement (tableau 2.2).

Tableau 2. 2: Répartition (%) des effectifs de la population selon les arrondissements de la commune urbaine et rapport de masculinité par arrondissement

Arrondissement	Sexe			Poids de chaque arrondissement (%)	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Arrondissement 1	33 727	36 438	70 165	7,2	92,6
Arrondissement 2	92 669	98 585	191 254	19,4	94,0
Arrondissement 3	59 853	62 683	122 536	12,4	95,5
Arrondissement 4	85 510	91 539	177 049	18,0	93,4
Arrondissement 5	74 264	78 032	152 296	15,5	95,2
Arrondissement 6	44 051	45 785	89 836	9,1	96,2
Arrondissement 7	90 314	91 153	181 467	18,4	99,1
Ensemble	480 388	504 215	984 603	100,0	95,3

La densité de la population est en constante hausse dans la commune. Elle est passée de 271,0

hbts/km² en 2006 et à 553,5 hbts/km² en 2019 (tableau 2.3).

Tableau 2. 3: Densité (hbts/km²) de la population en 2006 et 2019

Années	Densités (hbts/km ²)
2006	271,0
2019	553,5

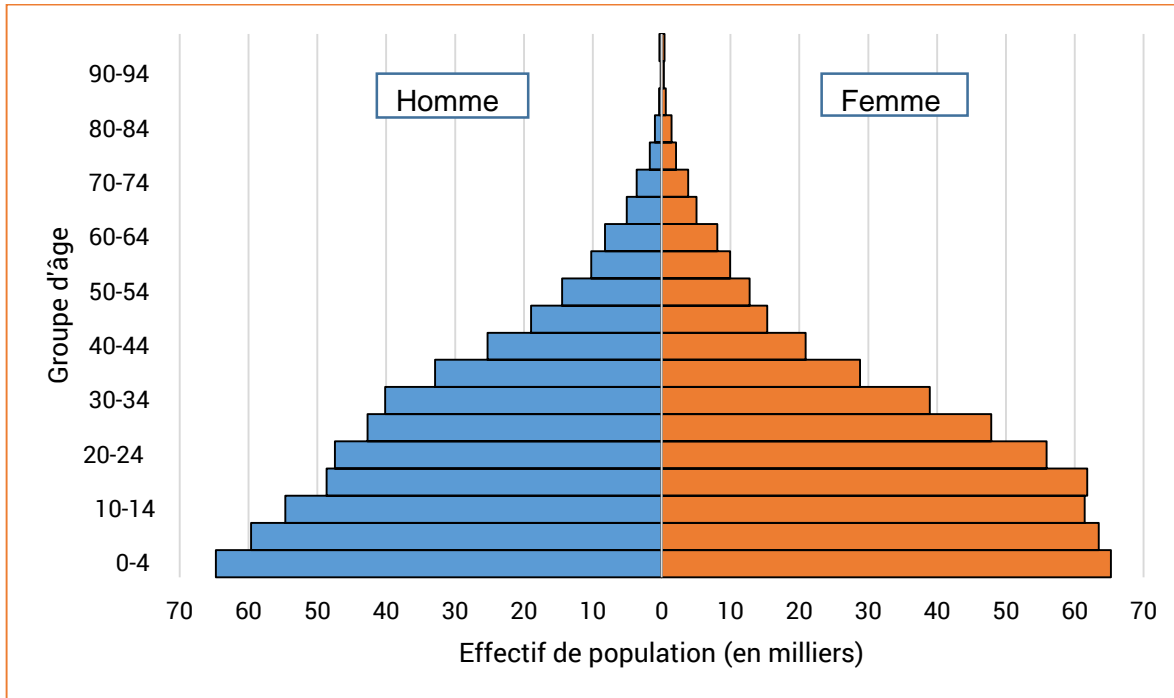
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

A l'examen de la pyramide des âges et du tableau 2.4 sur la population de Bobo-Dioulasso, il ressort que la population de la commune a une structure à l'image du pays c'est-à-dire large à la base et effilé au sommet, traduisant ainsi une population très jeune. En effet, près de la moitié (48,7%) a moins de 20 ans et plus de trois quarts de la population (76,4%) a moins de 35 ans. Cette jeunesse est également perçue à travers l'âge médian de la population qui est de 20,5 ans et l'âge moyen qui est à 23,2 ans. Il est en outre noté que de 30 à 69 ans les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Tableau 2. 4: Effectif de la population par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	64 747	65 238	129 985
5-9	59 642	63 484	123 126
10-14	54 653	61 430	116 083
15-19	48 681	61 797	110 478
20-24	47 442	55 892	103 334
25-29	42 695	47 851	90 546
30-34	40 162	38 938	79 100
35-39	32 902	28 791	61 693
40-44	25 283	20 920	46 203
45-49	18 958	15 335	34 293
50-54	14 463	12 781	27 244
55-59	10 230	9 945	20 175
60-64	8 224	8 073	16 297
65-69	5 067	5 040	10 107
70-74	3 634	3 836	7 470
75-79	1 744	2 079	3 823
80-84	988	1 430	2 418
85-89	380	622	1 002
90-94	152	336	488
95 ou +	341	397	738
Total	480 388	504 215	984 603
Age moyen	23,6	22,8	23,2
Age médian	20,0	19,0	20,5

Graphique 2. 2: Pyramide des âges des effectifs de la population de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso par groupe d'âge



CONCLUSION

L'analyse de l'état et la structure de la population de la commune de Bobo Dioulasso a permis de mettre en évidence le volume de celle-ci, qui est en hausse constante (plus de 4 fois sa population en 1985). La population est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 23,2 ans. Cette jeunesse de la population constitue une potentielle main-d'œuvre à même de contribuer au développement de la commune à condition que des investissements efficaces en matière de développement du capital humain soient opérés en son profit. La densité de population de la commune a doublé par rapport à 2006.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les études démographiques ont pendant longtemps associé les comportements des populations à leurs appartenances à un groupe linguistique, religieux ou socioprofessionnel. La connaissance donc de ces caractéristiques socioculturelles ou professionnelles d'une population donnée s'avère nécessaire dans la planification du développement. Ce chapitre se consacre à la connaissance de ces caractéristiques.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

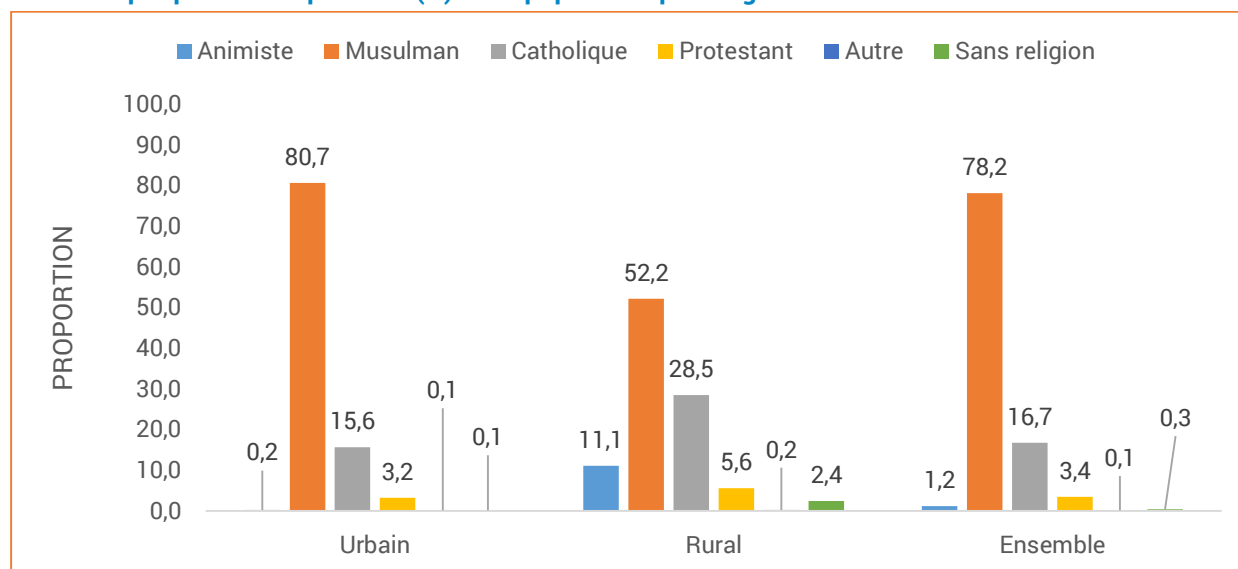
En 2019, 78,2% de la population de Bobo-Dioulasso pratiquent la religion musulmane. Les catholiques représentent 16,7%. Les autres communautés religieuses, notamment les protestants, les animistes et les personnes des autres religions, sont peu nombreuses (moins de 4%). Les hommes et les femmes pratiquent les religions plus ou moins dans les mêmes proportions.

Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	1,3	1,1	1,2
Musulman	78,7	77,8	78,2
Catholique	16,3	17,2	16,7
Protestant	3,3	3,5	3,4
Autre	0,1	0,1	0,1
Sans religion	0,4	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0

Une analyse selon le milieu de résidence indique que la religion musulmane reste la plus dominante, et ce, quel que soit le milieu. Ainsi, les musulmans représentent 80,7% en milieu urbain contre 77,1% en milieu rural. A l'instar de la commune, l'islam est suivi du catholicisme. Il est un peu plus pratiqué en milieu urbain (15,6%) qu'en milieu rural (12,9%) (graphique 3.1).

Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

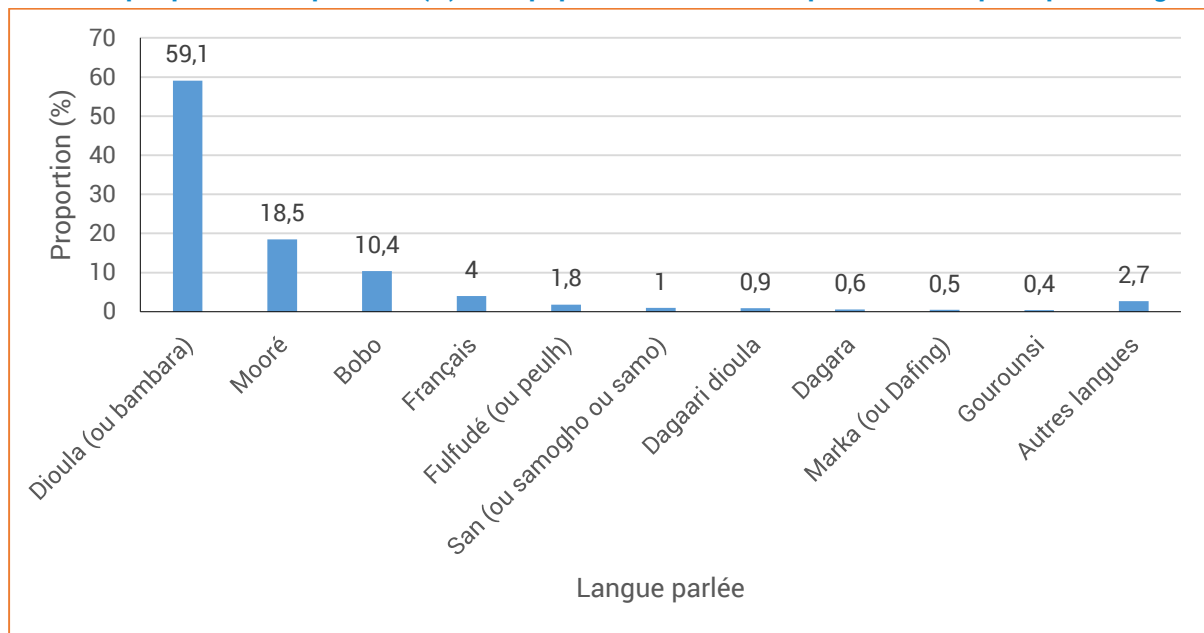


3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Elle constitue également un vecteur de transmission d'une identité culturelle et aussi un potentiel outil de transmission de message vers une communauté.

Plus de la moitié de la population de Bobo-Dioulasso (59,1%) parle le dioula ou bambara. Ceux qui s'expriment principalement en langue mooré représentent 18,5%. Le Bobo est parlé par 10,4% de la population. Le fulfuldé, en tant que langue parlée, est relativement présent à Bobo-Dioulasso avec 1,8% de la population qui l'utilise. Les langues des autres communautés présentes à Bobo-Dioulasso sont minoritaires.

Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées



L'analyse selon le sexe ne présente pas de différences importantes dans la langue parlée (tableau 3.2). Quel que soit le sexe, le Dioula (ou bambara) reste la principale langue la plus couramment parlée suivie du mooré et du bobo.

Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée

Principales langues parlées	Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Dioula (ou bambara)	57,8	60,4	59,1
Mooré	18,7	18,3	18,5
Bobo	10,7	10,2	10,4
Français	4,6	3,4	4,0
Fulfudé (ou peulh)	1,8	1,7	1,8
San (ou samogho ou samo)	1,1	1,0	1,0
Dagaari dioula	0,8	0,9	0,9
Dagara	0,6	0,6	0,6
Marka (ou Dafing)	0,5	0,5	0,5
Gourounsi	0,4	0,4	0,4
Autres langues	2,9	2,6	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

L'analyse de la langue parlée selon le groupe d'âge présente une prédominance de la langue dioula (ou bambara) quel que soit le groupe d'âge considéré. Cependant, la proportion des individus parlant couramment la langue dioula est plus importante au sein des jeunes (62,8% et 59,0% respectivement dans les groupes 3-14 ans et 15-35 ans). Les langues mooré et bobo suivent le dioula et sont plus parlées chez les individus de plus de 35 ans.

Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges

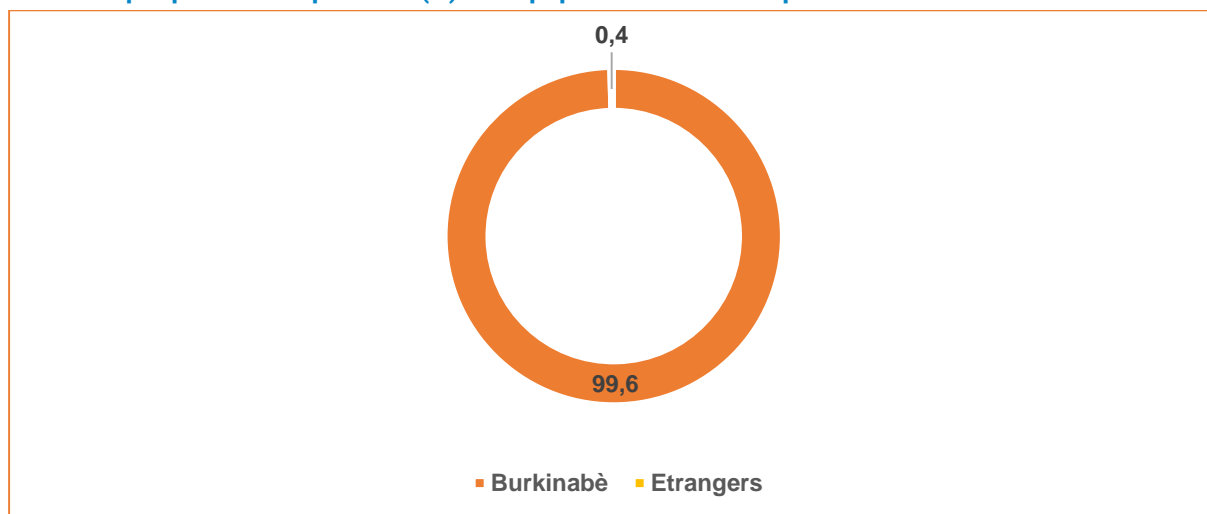
Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Dioula (ou bambara)	62,8	59,0	55,5	49,5	59,1
Mooré	16,7	18,5	20,3	23,6	18,5
Bobo	11,1	9,4	10,9	13,4	10,4
Français	2,6	4,9	4,5	3,0	4,0
Fulfudé (ou peulh)	1,8	1,7	1,9	2,3	1,8
San (ou samogho ou samo)	0,8	1,0	1,3	1,7	1,0
Dagaari dioula	1,0	0,9	0,8	0,6	0,9
Dagara	0,4	0,6	0,7	0,7	0,6
Marka (ou Dafing)	0,4	0,5	0,6	0,9	0,5
Gourounsi	0,3	0,4	0,5	0,7	0,4
Autres langues	2,1	3,0	3,0	3,5	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays, accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur cette population étrangère.

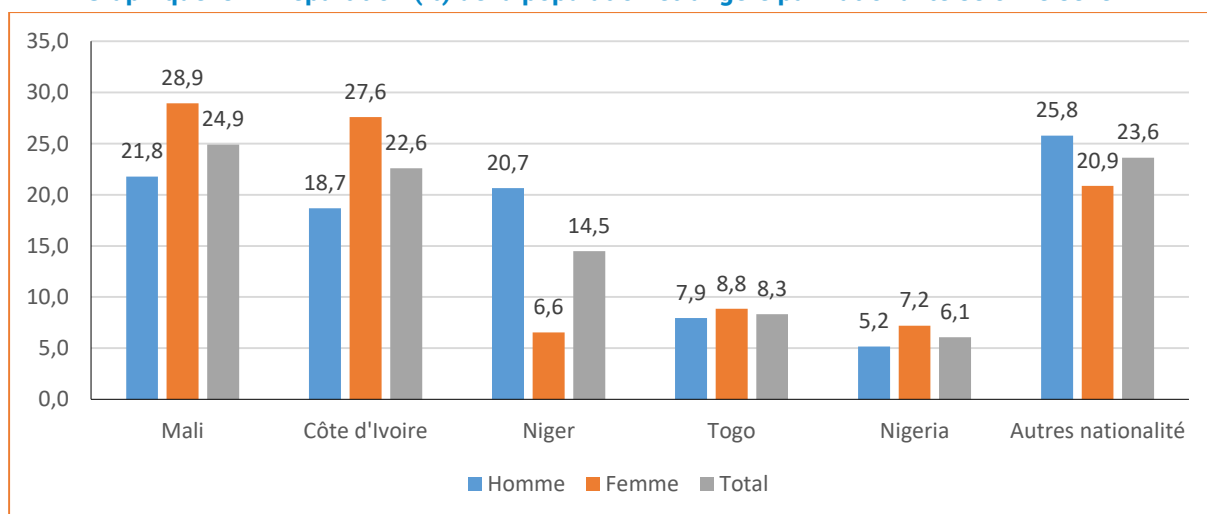
En 2019, les étrangers résidants dans la commune de Bobo-Dioulasso représentent seulement 0,4% de la population (graphique 3.3).

Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population résidente par nationalité



Cette population étrangère est plus composée des Maliens (24,9%) suivis des Ivoiriens (22,6%), et des Nigériens (14,5%). Au sein des communautés étrangères, les femmes sont plus représentées que les hommes, à l'exception de la communauté Nigérienne (graphique 3.4).

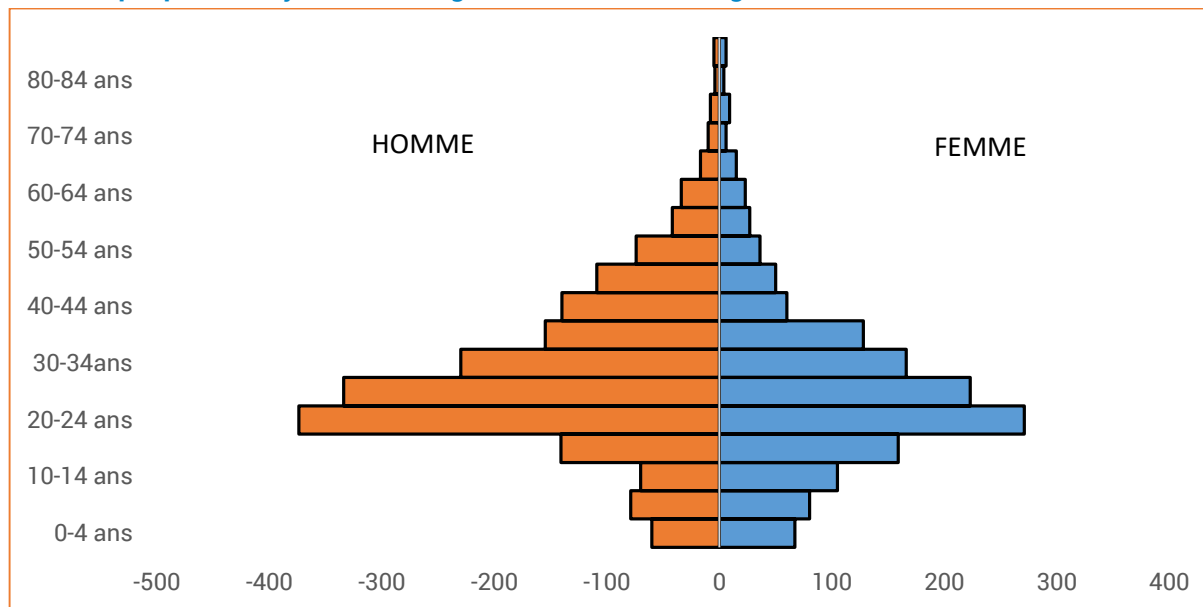
Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



Les étrangers vivant à Bobo-Dioulasso sont majoritairement jeunes, en témoignent les données du

graphique 3.5 qui font observer une forte présence des jeunes de 20-24 ans quel que soit le sexe. Cela est bien justifié d'autant plus que les étrangers font partie de la catégorie de population économiquement active.

Graphique 3.5: Pyramide des âges des résidents étrangers



CONCLUSION

En somme, la population de Bobo-Dioulasso est en majorité musulmane, parlant principalement le dioula. Les communautés étrangères qui y résident sont plus constituées de Maliens, d'ivoiriens, de nigériens, de togolais, de nigérians. Elles sont en majorité des jeunes. Cette diversité socioculturelle favorise le brassage culturel au sein de la population et constitue un atout pour le développement économique de la commune.

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique Subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative. Cette analyse concerne la commune de Bobo-Dioulasso.

Collecte des données

Le RGPH de 2019 a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».
- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;
- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Le niveau d'instruction a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5^e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et

des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'elles y soient toujours ou qu'elles n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc.).

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation dans un cycle d'enseignement donné. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3- 5 ans pour le préscolaire
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire
- 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire
- 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABÉTISATION

Plus de la moitié (52,1%) de la population des 15 ans ou plus de Bobo-Dioulasso sait lire et écrire dans une langue quelconque et beaucoup plus (51,8%) en langue étrangère (français et arabe) qu'en langue nationale (4,2%). Une analyse selon le sexe montre que, dans tous les arrondissements, que ce soit en langues étrangères ou en langues nationales, la proportion d'hommes alphabétisés est supérieure à celle des femmes alphabétisées (tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon la langue d'alphabétisation et le sexe

Arrondissement	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Arrondissement 1	3,9	3,1	3,5	58,1	42,7	50,1	58,3	43,0	50,4
Arrondissement 2	3,2	2,3	2,7	53,0	39,6	46,1	53,1	39,9	46,3
Arrondissement 3	2,4	2,0	2,2	51,4	38,0	44,5	51,6	38,3	44,8
Arrondissement 4	3,8	2,9	3,3	59,3	45,6	52,2	59,6	45,9	52,5
Arrondissement 5	4,7	3,9	4,3	64,0	49,4	56,5	64,2	49,7	56,7
Arrondissement 6	6,8	5,1	5,9	62,8	47,5	54,9	63,2	48,0	55,4
Arrondissement 7	7,7	6,2	6,9	64,3	49,6	56,9	64,6	50,3	57,5
Bobo-Dioulasso	4,7	3,7	4,2	59,1	44,8	51,8	59,3	45,2	52,1

Le tableau 4.2 présente le taux d'alphabétisation par arrondissement de la commune de Bobo-Dioulasso selon les groupes d'âge spécifiques et le sexe. Il ressort de ce tableau que le taux d'alphabétisation décroît selon le groupe d'âge et cela, quel que soit l'arrondissement considéré. Tandis que le taux d'alphabétisation est de 69,7% pour les 15-24 ans, dans la commune de Bobo-Dioulasso, il est de 42,9% pour les 25 ans et plus. Dans les arrondissements 5 et 7 où on retrouve les plus fortes proportions d'alphabétisés (47,2% et 48,4% respectivement), environ trois personnes sur quatre de 15-24 ans sont capables de lire et écrire dans une langue quelconque. Quel que soit l'arrondissement et quel que soit le groupe d'âge, la proportion de femmes alphabétisées reste inférieure à celle d'hommes alphabétisés.

Tableau 4.2 : Taux d'alphabétisation (%) par arrondissement selon le groupe d'âge spécifique et le sexe

Arrondissement	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	72,9	65,4	68,8	64,6	54,2	59,0	59,2	45,5	52,2	52,3	32,0	42,0
Arrondissement 2	69,4	57,1	62,4	59,5	47,7	53,1	54,1	41,2	47,5	45,9	29,0	37,8
Arrondissement 3	69,3	59,6	64,0	59,3	48,1	53,4	52,8	39,9	46,2	43,5	26,0	34,9
Arrondissement 4	76,7	65,9	70,6	67,5	55,0	60,7	60,6	47,4	53,7	51,7	34,1	42,9
Arrondissement 5	79,9	70,4	74,7	72,3	60,4	66,0	65,4	51,5	58,2	56,6	37,6	47,2
Arrondissement 6	80,5	67,7	73,3	70,7	57,7	63,7	64,4	49,7	56,8	55,7	36,7	46,4
Arrondissement 7	80,6	68,7	74,1	72,3	59,0	65,4	65,6	51,6	58,6	57,1	38,9	48,4
Bobo-Dioulasso	75,8	64,8	69,7	66,8	54,5	60,2	60,4	46,8	53,4	51,8	33,6	42,9

4.2. INSTRUCTION

La répartition de la population selon le niveau d'instruction montre que Bobo-Dioulasso, bien qu'étant une commune urbaine, est une localité où plus de 35% des personnes de 6 ans et plus sont sans niveau d'instruction (Tableau 4.4). Cumulées avec le niveau primaire, elles représentent presque 7 personnes sur 10 (soit 67,2%) qui n'ont pas dépassé le primaire. Par conséquent, on note qu'un individu sur trois de Bobo-Dioulasso a au moins le niveau post-primaire. Cette situation de la population de Bobo-Dioulasso, peu instruite, n'est guère reluisante quand on sait que cette commune porte la 2^e ville du Burkina Faso.

Tableau 4.3 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	36,7	45,6	41,3
Primaire	29,5	28,1	28,8
Post-primaire	17,7	17,0	17,3
Secondaire	10,0	6,5	8,2
Supérieur	6,1	2,8	4,4
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	31,4	41,4	36,6
Primaire	31,5	29,8	30,6
Post-primaire	19,4	18,6	19,0
Secondaire	11,0	7,1	9,0
Supérieur	6,7	3,1	4,8
Total	100,0	100,0	100,0

Dans tous les arrondissements, quel que soit le sexe et quel que soit le groupe d'âge, il existe à partir du primaire une prédominance d'hommes instruits que de femmes instruites (tableau 4.5).

Tableau 4.5 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	67,0	54,7	60,6	62,6	49,0	55,5	55,5	37,3	46,3
Arrondissement 2	60,8	50,6	55,5	55,5	43,9	49,5	46,9	32,2	39,8
Arrondissement 3	60,2	50,1	55,0	54,6	42,8	48,6	45,2	29,9	37,7
Arrondissement 4	66,7	56,0	61,1	62,1	49,9	55,8	53,3	37,7	45,5

Arrondissement	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 5	71,3	60,0	65,4	67,3	54,4	60,7	59,0	42,1	50,6
Arrondissement 6	69,4	57,5	63,2	65,2	51,7	58,3	57,4	40,2	48,9
Arrondissement 7	70,1	58,4	64,2	66,2	53,0	59,6	58,1	41,0	50,0
Bobo-Dioulasso	66,4	55,4	60,7	61,9	49,3	55,4	53,4	37,2	45,5

Quel que soit l'arrondissement ou le groupe d'âge considéré, plus de la moitié de la population économiquement active est instruite, et cela, indépendamment du sexe sauf chez les femmes de 15-64 ans des arrondissements 2 et 3 avec des proportions respectives de 45,4% et 44,6%. La majorité de ces individus de la population active ont à peine le niveau post primaire.

Tableau 4.6 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	79,8	72,5	75,8	71,1	61,4	65,9	63,8	51,8	57,7
Arrondissement 2	74,8	62,4	67,7	63,5	52,5	57,6	56,8	45,4	50,9
Arrondissement 3	75,2	64,9	69,5	64,1	53,4	58,4	56,1	44,6	50,2
Arrondissement 4	81,2	70,4	75,1	71,3	59,4	64,8	63,2	51,5	57,1
Arrondissement 5	84,5	75,4	79,5	76,7	65,8	71,0	68,8	56,3	62,4
Arrondissement 6	83,4	71,7	76,8	73,7	62,0	67,4	66,6	53,6	59,9
Arrondissement 7	83,5	72,1	77,3	74,9	62,4	68,3	67,4	54,5	60,9
Bobo-Dioulasso	80,4	69,6	74,4	70,7	59,3	64,6	63,2	51,0	57,0

A Bobo-Dioulasso, environ deux individus sur trois (63,4%) âgés de 6 ans ou plus sont instruits ; et, cela quel que soit l'arrondissement ; exception faite des arrondissements 2 et 3 où environ 58% de la population est instruite. Parmi les personnes de sexe masculin de 6 ans et plus, il y a plus d'instruites que parmi celles de sexe féminin de 6 ans et plus, et ce, quel que soit l'arrondissement de résidence.

Tableau 4.7 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	69,2	58,1	63,4
Arrondissement 2	63,5	54,3	58,7
Arrondissement 3	62,9	54,0	58,3
Arrondissement 4	68,7	59,0	63,7
Arrondissement 5	73,2	62,8	67,8
Arrondissement 6	71,3	60,6	65,8
Arrondissement 7	71,9	61,6	66,7
Bobo-Dioulasso	68,6	58,6	63,4

4.3. SCOLARISATION

La scolarisation, en renforçant les capacités intellectuelles de l'individu et en lui offrant les rudiments nécessaires pour exploiter son potentiel de production, est un enjeu majeur de développement. Cette section analyse le statut scolaire des enfants et le niveau d'instruction de la population,

4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)

La fréquentation scolaire reste faible pour l'ensemble de la commune de Bobo-Dioulasso. C'est au total près d'un enfant sur trois qui est hors du système éducatif soit parce qu'il n'a jamais été scolarisé (13,9%) soit par le fait qu'il est déscolarisé (17,4%). Ce phénomène d'enfants « en dehors de l'école » est plus important chez les filles (33,3%) que chez les garçons (29,0%) (tableau 4.8).

Tableau 4.8 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le sexe

Statut scolaire	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Jamais fréquenté	11,5	16,0	13,9
Déscolarisé	17,5	17,3	17,4
Scolarisé	71,0	66,7	68,7
Total	100,0	100,0	100,0

L'analyse du statut de scolarisation selon l'arrondissement de résidence montre que dans les arrondissements 1 et 5 environ trois enfants sur quatre sont scolarisés. Le niveau de déscolarisation est le plus élevé dans l'arrondissement 7 où plus d'un enfant sur cinq a été déscolarisé. Dans les arrondissements 2, 3 et 4, avec respectivement 17,0%, 15,9% et 14,2%, se retrouvent les proportions les plus élevées d'enfants n'ayant jamais fréquentés (Tableau 4.9).

Tableau 4.9 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par arrondissement selon le statut scolaire

Arrondissement	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Arrondissement 1	11,6	14,0	74,3	100,0
Arrondissement 2	17,0	17,2	65,8	100,0
Arrondissement 3	15,9	12,6	71,4	100,0
Arrondissement 4	14,2	19,6	66,2	100,0
Arrondissement 5	11,1	13,2	75,7	100,0
Arrondissement 6	12,4	19,7	67,9	100,0
Arrondissement 7	12,6	22,6	64,8	100,0
Bobo-Dioulasso	13,9	17,4	68,7	100,0

4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

Près de la moitié des personnes scolarisées de 3 ans ou plus dans la commune ont atteint le niveau du primaire. Et, un peu plus d'une personne sur quatre a atteint le niveau du post-primaire alors que moins de 10% des scolarisés ont atteint le niveau du supérieur.

L'analyse selon l'arrondissement montre que dans les arrondissements 2 et 3, avec des taux respectifs de 54,5% et 55,6%, plus de la moitié des scolaires ont atteint le niveau d'instruction du primaire ; et, 30,3% de la population de l'arrondissement 1 ont atteint le niveau du post-primaire. Au niveau du supérieur, c'est dans l'arrondissement 7 que la plus forte proportion (12,0%) des personnes ayant atteint ce niveau est observée.

Tableau 4.10 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par arrondissement selon le niveau d'études atteint

Arrondissement	Niveau d'étude atteint					Total
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Arrondissement 1	2,1	49,1	30,3	13,0	5,5	100,0
Arrondissement 2	2,3	54,5	24,7	11,9	6,7	100,0
Arrondissement 3	1,7	55,6	26,6	11,3	4,7	100,0
Arrondissement 4	2,4	49,4	27,0	14,1	7,1	100,0
Arrondissement 5	2,5	46,8	27,8	14,5	8,4	100,0
Arrondissement 6	2,7	47,0	28,6	14,0	7,7	100,0
Arrondissement 7	2,6	44,8	26,5	14,1	12,0	100,0
Bobo-Dioulasso	2,4	49,5	27,0	13,4	7,8	100,0

CONCLUSION

A l'instar des autres localités du pays, l'analyse des données du recensement de 2019 révèle une population dont le niveau d'alphabétisation est faible et qui reste la conséquence d'une scolarisation peu développée. La majorité de la population s'est limitée au primaire et l'accès au supérieur est réservé à une minorité.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL

INTRODUCTION

Connaître l'état matrimonial d'une population est primordial pour suivre et mener des politiques de planification familiale car le foyer est bien le siège premier de la fécondité. Aussi, connaître le volume et l'âge de la population par rapport aux mariages, aux divorces, aux séparés ou aux veufs permet de mesurer les situations d'équilibres socioéconomiques des ménages et de déceler les mariages précoces combattus par les politiques.

Selon le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause, des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage ne représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariages : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état

matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Est veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Divorcé/séparé

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissaient avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme divorcée. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non, mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "séparés" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Union libre

Est considérée comme en union libre toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel la moitié du nombre total de mariages de célibataires a lieu.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au premier mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

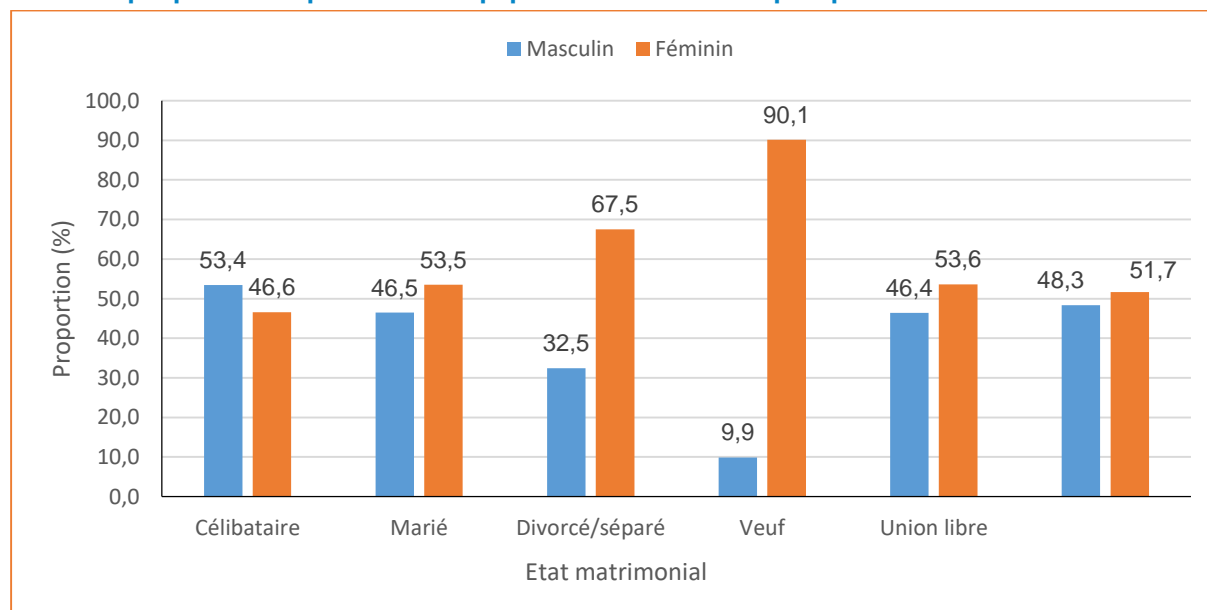
Dans la commune urbaine de Bobo-Dioulasso, le recensement de 2019 révèle que la population des 12 ans ou plus compte 47,2% de mariés et autant de célibataires (47,1%). Une infime partie de cette population se retrouve de ce fait dans les situations de veuvage (3,5%), d'unions libres (1,3%) et de divorcés/séparés (0,9%).

La répartition selon le sexe montre qu'en proportion il y'a plus d'hommes célibataires que de femmes (52,0% contre 42,4%). Les données montrent qu'il existe relativement, plus de femmes mariées que d'hommes et la proportion des veuves est six fois supérieure à celle des veufs. Il y'a proportionnellement autant d'hommes que de femmes en union libre (tableau 5.1).

Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	52,0	42,4	47,1
Marié	45,4	48,9	47,2
Divorcé/séparé	0,6	1,1	0,9
Veuf (ve)	0,7	6,2	3,5
Union libre	1,3	1,4	1,3
Total	100	100	100

Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)



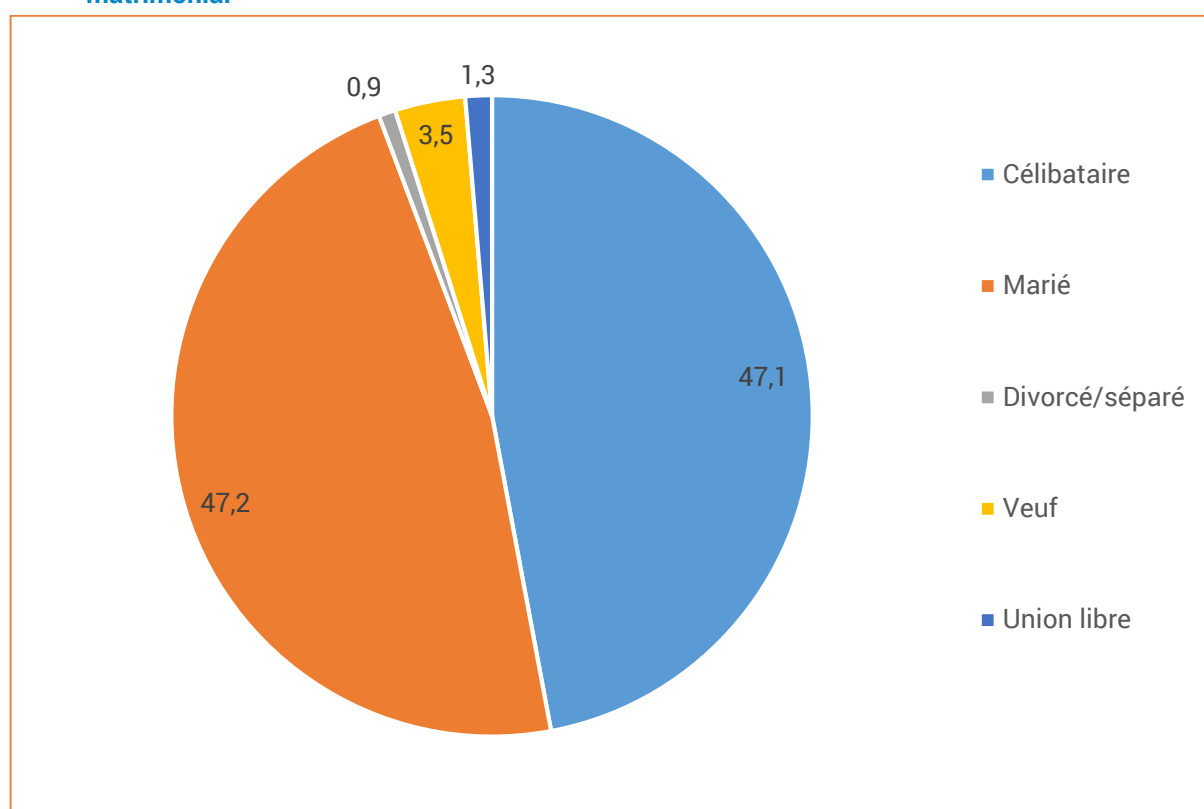
5.1.1. Etat matrimonial et milieu de résidence

Le tableau 5.2 montre que dans la commune de Bobo-Dioulasso, il y a presque autant de mariés que de célibataires. Quelle que soit la modalité retenue, on ne voit pas de différence fondamentale entre la commune de Bobo-Dioulasso et le milieu urbain national.

Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain national	Bobo-Dioulasso	Burkina Faso
Célibataire	46,3	46,4	38,3
Marié	47,0	47,7	55,1
Divorcé/séparé	0,8	0,9	0,7
Veuf	3,4	3,7	4,3
Union libre	2,4	1,4	1,6
Total	100	100	100

Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus de la commune selon l'état matrimonial



5.1.2. Etat matrimonial et âge

Au regard des données du recensement de 2019, les jeunes de 12 à 19 ans de la commune de Bobo-Dioulasso, à plus de 90%, sont tous pratiquement dans le célibat et seulement quelques rares sont mariés ou sont en union libre. La tendance s'inverse à partir de 20 ans où les proportions des mariés s'augmentent au détriment des célibataires, atteignant 64,1% de mariés autour des 60 ans contre 3,0% de célibataires. Ce sont à ces âges avancés qu'on observe les fortes proportions de veufs et veuves. Cette situation matrimoniale suit le même schéma quel que soit le sexe. En faisant fi de l'âge, on remarque qu'il y a autant de célibataires que de marié(e)s.

Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Masculin						
12-14	99,4	0,3	0,0	0,0	0,4	100
15-19	99,1	0,5	0,0	0,0	0,4	100
20-24	93,3	5,9	0,0	0,0	0,8	100
25-29	65,7	31,7	0,2	0,0	2,4	100
30-34	31,8	64,8	0,6	0,2	2,6	100
35-39	15,8	81,0	0,8	0,3	2,1	100
40-44	9,5	87,2	1,3	0,5	1,5	100
45-49	7,0	89,4	1,5	1,0	1,1	100
50-54	5,6	90,0	1,5	1,9	0,9	100
55-59	4,4	90,5	1,7	2,9	0,5	100
60 ou +	3,0	88,9	1,4	6,4	0,3	100
Ensemble	52,0	45,4	0,6	0,7	1,3	100
Féminin						
12-14	99,4	0,3	0,0	0,0	0,4	100
15-19	99,1	0,5	0,0	0,0	0,4	100
20-24	93,3	5,9	0,0	0,0	0,8	100
25-29	65,7	31,7	0,2	0,0	2,4	100
30-34	31,8	64,8	0,6	0,2	2,6	100
35-39	15,8	81,0	0,8	0,3	2,1	100
40-44	9,5	87,2	1,3	0,5	1,5	100
45-49	7,0	89,4	1,5	1,0	1,1	100
50-54	5,6	90,0	1,5	1,9	0,9	100
55-59	4,4	90,5	1,7	2,9	0,5	100
60 ou +	3,0	88,9	1,4	6,4	0,3	100
Ensemble	52,0	45,4	0,6	0,7	1,3	100
Ensemble						
12-14	99,2	0,3	0,0	0,0	0,4	100
15-19	92,4	6,8	0,0	0,0	0,8	100
20-24	71,3	26,8	0,2	0,1	1,7	100
25-29	46,0	51,0	0,5	0,2	2,3	100
30-34	24,3	71,7	1,1	0,7	2,2	100
35-39	13,6	81,8	1,6	1,2	1,8	100
40-44	8,8	84,5	2,0	3,3	1,4	100
45-49	6,7	84,7	2,3	5,5	0,9	100
50-54	5,3	80,7	2,2	11,1	0,7	100
55-59	4,0	77,5	1,9	16,1	0,5	100
60 ou +	3,0	64,1	1,4	31,1	0,4	100
Ensemble	47,1	47,2	0,9	3,5	1,3	100

5.1.3. Etat matrimonial et Arrondissement

Dans tous les arrondissements, on a dénombré relativement plus d'hommes que de femmes célibataires. La part des femmes mariées reste également importante comparativement à celle des hommes dans ces arrondissements sauf dans l'arrondissement 1. Les autres états comme celui du

divorce ou de la séparation, celui du veuvage et de l'union libre sont à des niveaux faibles (tableau 5.4).

Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par arrondissement et sexe selon l'état matrimonial

Arrondissement/Sexe		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf/ Veuve	Union libre	Total
Arrondissement 1	Homme	54,5	42,2	1,1	1,4	0,9	100
	Femme	44,4	41,7	2,3	10,5	1,0	100
	Ensemble	49,2	42,0	1,7	6,2	0,9	100
Arrondissement 2	Homme	49,3	49,0	0,4	0,5	0,8	100
	Femme	39,1	53,7	0,9	5,5	0,8	100
	Ensemble	44,0	51,5	0,7	3,1	0,8	100
Arrondissement 3	Homme	50,5	47,2	0,5	0,7	1,0	100
	Femme	38,9	51,8	1,0	7,1	1,1	100
	Ensemble	44,6	49,6	0,8	4,0	1,1	100
Arrondissement 4	Homme	51,6	45,8	0,6	0,6	1,4	100
	Femme	42,8	49,4	1,1	5,2	1,5	100
	Ensemble	47,0	47,7	0,9	3,0	1,4	100
Arrondissement 5	Homme	54,2	42,2	0,8	0,9	2,0	100
	Femme	44,9	45,2	1,2	6,7	2,0	100
	Ensemble	49,4	43,7	1,0	3,9	2,0	100
Arrondissement 6	Homme	51,5	44,9	0,5	0,8	2,2	100
	Femme	44,2	46,3	1,1	5,9	2,4	100
	Ensemble	47,7	45,7	0,8	3,5	2,3	100
Arrondissement 7	Homme	53,5	44,4	0,4	0,6	1,1	100
	Femme	43,7	49,2	0,8	5,0	1,3	100
	Ensemble	48,5	46,8	0,6	2,8	1,2	100

5.2. NUPTIALITE

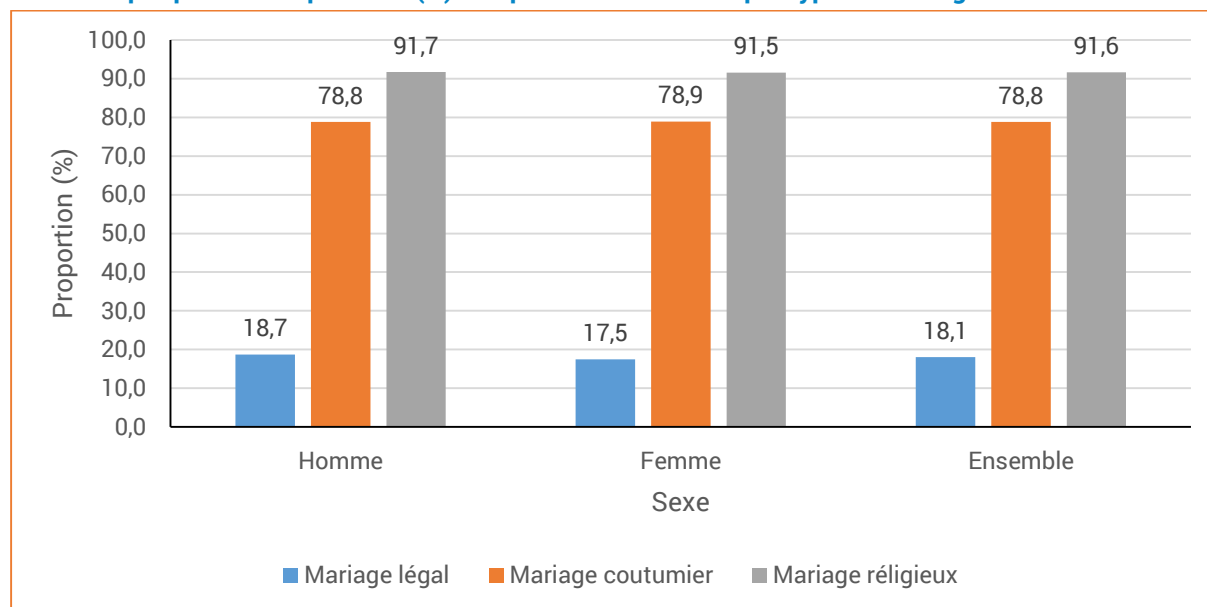
Le mariage des célibataires ou primo-nuptialité peut être caractérisé par des indicateurs que sont le calendrier et l'intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résument le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif. Le mariage des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe, l'âge, la profession, etc.

Cette section analyse les types de mariages (légal, coutumier et religieux) au sein de la sous-population des mariés et la nuptialité des célibataires selon le sexe, contractés dans la commune de Bobo-Dioulasso.

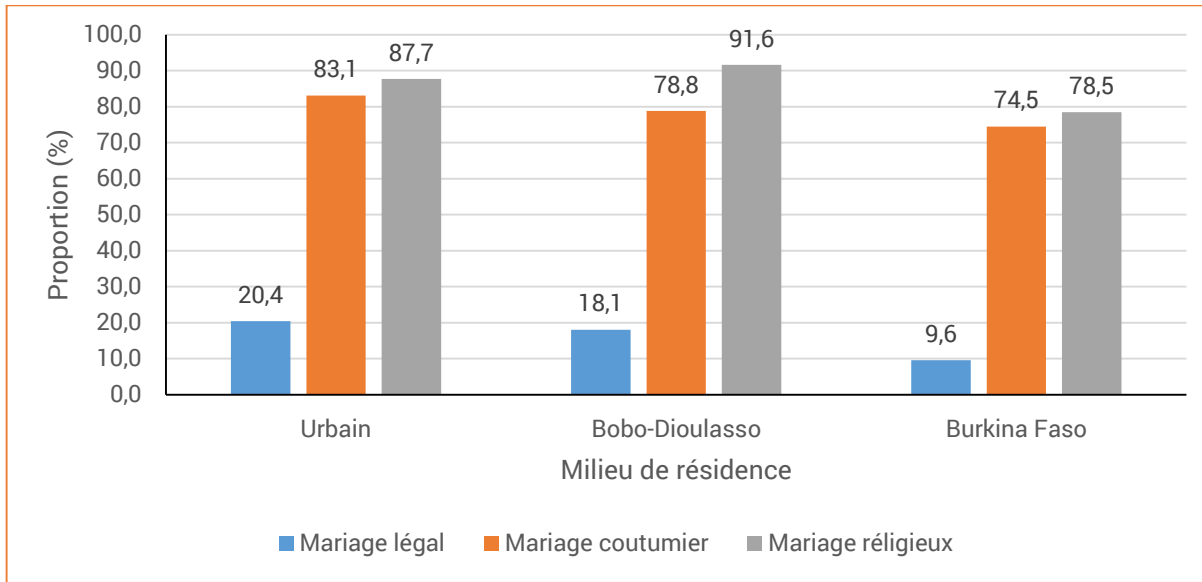
5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le graphique 5.3 permet de relever que dans la commune de Bobo-Dioulasso, la population se marie plus sous la bannière religieuse et/ou coutumière avec 91,6% des unions sous le sceau religieux et 78,8% de cas d'union coutumière. Il y'a très peu d'unions célébrées devant l'officier d'état civil (soit 18,1% de mariages), cela pourrait être certainement lié à la conception du mariage civil comme comportant plus de contraintes sociales ou administratives.

Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage



5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

Les âges d'entrée en union sont d'importance pour les politiques et les acteurs au développement. L'âge d'entrée en union est une variable essentielle du calendrier conjugal et familial.

La table de nuptialité des hommes à Bobo-Dioulasso, ressortie dans le tableau 5.5, permet de voir que les mariages sont beaucoup plus accomplis pour la tranche d'âges 25 à 35 ans.

Les taux de célibat définitif sont de 5,1% pour les hommes et 22,8% pour les femmes, ce qui laisse entrevoir que beaucoup plus de femmes vieillissent sans être mariées.

Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus selon le sexe

Age x	Nuptialité des hommes de 15 ans ou plus		
	Célibataires C_x	Mariages $M(x,x+a)$	Quotients $a_n(x)(\%)$
15	1000	23	23,0
20	977	165	168,9
25	812	332	408,9
30	480	259	539,6
35	221	103	466,1
40	118	39	330,5
45	79	16	202,5
50	63	12	190,5
55	51		
Age moyen	30,1	ans	
Age médian	29,3	ans	
Célibat définitif	5,1	%	

L'entrée en mariage des filles se fait un peu plus tôt (tableau 5.6). En effet, il ressort de ce tableau que la plupart des filles entrent en mariage entre 15 et 30 ans. Certes, il existe des cas de mariage d'enfant

(avant 18 ans), mais on note que l'âge moyen au mariage des filles à 27,0 ans et l'âge médian à 23,7 ans augurent que les mariages se font aux âges leur permettant d'accomplir aisément leurs procréations si la planification familiale est pratiquée.

Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus selon le sexe

Age x	Nuptialité des femmes de 12 ans ou plus		
	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)$ (‰)
12	1000	37	37,0
15	963	250	259,6
20	713	316	443,2
25	397	183	461,0
30	214	81	378,5
35	133	39	293,2
40	94	24	255,3
45	70		
Age moyen	27,0	ans	
Age médian	23,7	ans	
Célibat définitif	22,8	%	

CONCLUSION

A Bobo-Dioulasso, en 2019, à l'image des communes du Burkina Faso, on capitalisait plus de 47,2% de la population mariée, et 47,1% de célibataires et très peu de divorcés/séparés et veufs. Les jeunes garçons comme les jeunes filles restent aux bons âges de célibat pour contracter les mariages entre 20 et 35 ans pour les garçons et 15 à 30 ans pour les filles. Cela est valable dans tous les arrondissements de Bobo-Dioulasso. Dans l'ensemble de la commune, ce sont les unions religieuses et coutumières qui prévalent. Les mariages civils sont très peu nombreux.

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques économiques de la population évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la localité et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main-d'œuvre puis traite de la main-d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main-d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5^e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans et plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main-d'œuvre (ou population active)

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail, mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5^e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité, mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvues d'un emploi durant la période de référence et qui cherchent un emploi, mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi, mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5^e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5^e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit (ou service) ou la même catégorie de produits (ou services).

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans et plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans et plus.

Ratio population-emploi

Le ratio population-emploi est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Du recensement de 2019, à Bobo-Dioulasso, on peut retenir pour l'emploi, que parmi la population en âge de travailler (15 ans et plus), moins de la moitié de cette population est occupée (43,4%). Autrement dit, moins de 5 personnes sur 10 travaillent. La moitié de la population ne travaille pas et 4,7% des actifs sont au chômage. Cela traduit une population de Bobo-Dioulasso vulnérable sur le plan économique, potentiellement démunie, économiquement inactive, en proie à plusieurs vices sociaux.

	Situation d'occupation			Total
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	
Bobo-Dioulasso	43,4	4,7	51,9	100

Le taux d'activité des 15 ans et plus dans les arrondissements (Tableau 6.2) est de 48,1%, traduisant encore que l'activité économique est portée par la moitié des actifs et que, quel que soit l'arrondissement, environ deux hommes sur trois participent généralement plus à l'activité économique que les femmes dont à peine une parmi trois s'y retrouve (64,8% contre 32,4% de taux d'activité).

Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	67,7	37,9	52,2
Arrondissement 2	66,9	27,4	46,6
Arrondissement 3	67,7	31,8	49,3
Arrondissement 4	64,9	33,9	48,8
Arrondissement 5	62,2	34,7	48,0
Arrondissement 6	62,4	31,4	46,4
Arrondissement 7	62,8	32,5	47,6
Bobo-Dioulasso	64,8	32,4	48,1

Relativement à l'âge, il ressort du tableau 6.3 que bien évidemment l'activité économique est portée par les actifs de 25 à 59 ans avec lesquels les taux d'activité sont à plus de 50% avec un pic de 70,3% pour les 40-44 ans. On constate qu'en général, hommes contribuent à l'activité économique presque deux fois plus que les femmes.

Tableau 6.3: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	21,2	16,9	18,8
20-24	43,4	27,8	34,8
25-29	71,1	39,0	54,0
30-34	86,4	44,3	65,7
35-39	89,4	45,9	69,1
40-44	90,1	46,3	70,3
45-49	89,4	42,9	68,6
50-54	85,5	35,8	62,1
55-59	76,1	28,4	52,6
60-64	58,4	19,7	39,2
65 ou +	35,1	9,0	21,3
Total	64,8	32,4	48,1

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio population-emploi mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans la commune de Bobo-Dioulasso, on enregistre un ratio population-emploi de 43,4 %. Concernant la population occupée, dans tous les arrondissements les occupés sont à un peu plus de 4 personnes en activité sur 10 actifs ; deux fois plus d'hommes occupés que de femmes en activité (tableau 6.4)

Tableau 6.4: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	63,4	31,9	47,0
Arrondissement 2	63,8	22,2	42,4
Arrondissement 3	64,1	25,9	44,6
Arrondissement 4	60,8	27,9	43,7
Arrondissement 5	58,6	29,4	43,6
Arrondissement 6	58,9	26,2	42,0
Arrondissement 7	58,6	26,4	42,5
Bobo-Dioulasso	61,0	26,7	43,4

L'analyse selon le groupe d'âge, à travers le Tableau 6.5 montre que l'activité économique est portée par les personnes âgées de 25 à 60 ans et cela, quel que soit le sexe. De façon générale, à Bobo-Dioulasso, les hommes sont plus impliqués dans l'activité économique que les femmes.

Tableau 6.5: Ratio population-emploi des 15 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	17,6	12,7	14,9
20-24	36,8	20,0	27,6
25-29	64,5	30,2	46,2
30-34	82,7	37,2	60,2
35-39	87,1	40,1	65,2
40-44	88,3	41,5	67,1
45-49	87,6	39,0	65,8
50-54	83,8	33,2	60,1
55-59	74,5	26,7	50,9
60-64	57,2	18,7	38,1
65 ou +	34,4	8,6	20,8
Total	61,0	26,7	43,4

En considérant les types et secteurs d'activité avec les tableaux 6.6 et 6.7 permettent de souligner que les bobolais sont économiquement plus actifs dans le tertiaire, avec les activités de service telles que le commerce, le transport, l'administration et les services publics, les banques et l'immobilier. Plus de la moitié de ces actifs (58,5%) travaille comme des indépendants pendant qu'un peu plus du quart est salarié (26,9%).

Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon le secteur d'activité

Commune	Secteur d'activité				Total
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	
Bobo-Dioulasso	14,1	22,8	60,1	3,0	100,0

Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus selon la situation dans l'occupation principale

Commune	Situation dans l'occupation				Total
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	
Bobo-Dioulasso	58,5	26,9	8,1	6,5	100,0

6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Au sens du Bureau international du travail (BIT), environ une personne en âge de travailler sur 10 est au chômage à Bobo-Dioulasso en 2019. Dans cette population, on y retrouve presque trois fois plus de chômeurs femmes (17,5%) que d'hommes (5,8%). Cette structuration est respectée dans tous les arrondissements de la Commune de Bobo-Dioulasso. Les femmes de cette commune vivent donc 3 fois plus la situation de chômage que les hommes.

En rappel, le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours. Il s'agit des demandeurs d'emploi non disponibles. C'est aussi des personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours. Ce sont les demandeurs potentiels disponibles. A travers le tableau 6.9, on constate qu'environ un habitant sur trois de Bobo-Dioulasso est en chômage combiné. La fréquence est trois fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Arrondissement 1	6,3	15,9	9,9	18,1	45,7	30,5
Arrondissement 2	4,7	19,0	9,0	14,4	52,8	29,8
Arrondissement 3	5,3	18,6	9,7	13,7	44,8	26,1
Arrondissement 4	6,3	17,8	10,5	17,3	45,6	29,5
Arrondissement 5	5,8	15,1	9,3	17,2	42,4	28,1
Arrondissement 6	5,6	16,5	9,4	22,9	54,3	36,9
Arrondissement 7	6,7	18,8	10,8	21,3	50,8	33,7
Bobo-Dioulasso	5,8	17,5	9,8	17,7	48,1	30,5

Pour tous les âges considérés, les femmes subissent plus le chômage que les hommes. Autrement dit, quel que soit le groupe d'âge, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Et généralement ce sont les jeunes de 15 à 29 ans qui souffrent plus du chômage où environ un individu sur quatre est concerné par le phénomène. Plus on avance en âge et moins on subit le chômage (tableau 6.9).

Tableau 6.9: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	16,9	24,7	20,8
20-24	15,1	28,0	20,8
25-29	9,4	22,6	14,5
30-34	4,3	16,1	8,3
35-39	2,5	12,7	5,7
40-44	2,0	10,4	4,5

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
45-49	2,0	9,1	4,0
50-54	1,9	7,1	3,3
55-59	2,1	6,1	3,2
60-64	2,0	5,1	2,8
65 ou +	2,1	4,4	2,6
Total	5,8	17,5	9,8

En restant toujours dans les proportions où les femmes vivent le chômage plus que les hommes, on perçoit paradoxalement avec le tableau 6.10 que plus on gagne en niveau d'instruction plus on reste dans le chômage. En effet, la population de Bobo-Dioulasso de 15 ans et plus ayant un niveau supérieur perdure plus dans le chômage quel que soit le type de chômage considéré (chômage au sens du BIT ou chômage combiné).

Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	4,1	16,3	8,6	13,0	48,1	29,3
Primaire	4,0	15,7	8,0	12,0	43,9	25,1
Post-primaire	6,3	18,8	10,7	19,8	50,0	32,7
Secondaire	8,5	19,3	11,6	25,8	48,1	33,4
Supérieur	15,6	29,2	19,1	37,7	57,2	43,6
Total	5,8	17,5	9,8	17,7	48,1	30,5

A Bobo-Dioulasso, la presque totalité des chômeurs sont à la recherche de leur 1^{er} emploi avec 97,4%. Seulement 2,6% des chômeurs ont déjà exercé dans du travail (tableau 6.11).

Tableau 6.11: Répartition (%) de la population de 15 ans ou plus au chômage selon le statut au chômage

	Statut au chômage		Total
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 ^{er} emploi	
Bobo-Dioulasso	2,6	97,4	100

6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

Rappelons que la population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée de personnes dépourvues d'un emploi durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi, mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un emploi et ne sont pas disponibles. Cette catégorie englobe généralement toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Le taux d'inactivité désigne la proportion de la population hors main-d'œuvre. Selon les données du tableau 6.13, 51,9% de la population de Bobo-Dioulasso de plus de 15 ans, soit plus de la moitié, n'est pas dans les dispositions pratiques pour travailler. Cette moitié de la population de plus de 15 ans qui ne travaille pas est plus importante et constitue un gros déficit dans l'activité économique. Les femmes sont les plus touchées par l'inactivité économique. Cet indicateur a des valeurs presque similaires dans tous les arrondissements de la commune.

Tableau 6.12: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	32,3	62,1	47,8
Arrondissement 2	33,1	72,6	53,4
Arrondissement 3	32,3	68,2	50,7
Arrondissement 4	35,1	66,1	51,2
Arrondissement 5	37,8	65,3	52,0
Arrondissement 6	37,6	68,6	53,6
Arrondissement 7	37,2	67,5	52,4
Bobo-Dioulasso	35,2	67,6	51,9

La population hors main-d'œuvre qui réside à Bobo-Dioulasso est de 51,9% selon le taux d'inactivité. Le taux d'inactivité de 67,6% est presque le double chez les femmes que chez les hommes 32,2% dans la commune de Bobo-Dioulasso. Quel que soit le groupe d'âge considéré, cet indicateur est plus important chez les femmes (tableau 6.13).

Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	78,8	83,1	81,2
20-24	56,6	72,2	65,2
25-29	28,9	61,0	46,0
30-34	13,6	55,7	34,3
35-39	10,6	54,1	30,9
40-44	9,9	53,7	29,7
45-49	10,6	57,1	31,4
50-54	14,5	64,2	37,9
55-59	23,9	71,6	47,4
60-64	41,6	80,3	60,8
65 ou +	64,9	91,0	78,7
Total	35,2	67,6	51,9

Dans la commune de Bobo-Dioulasso, la population hors main-d'œuvre est sans instruction avec 43,6%. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (51,5%) que chez les hommes (27,5%). Les individus de niveau supérieur sont faiblement représentés dans la population hors main-d'œuvre avec 6,5%. La répartition donne chez les hommes (11,9%) et chez les femmes (3,4%) (tableau 6.14).

Tableau 6.14: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

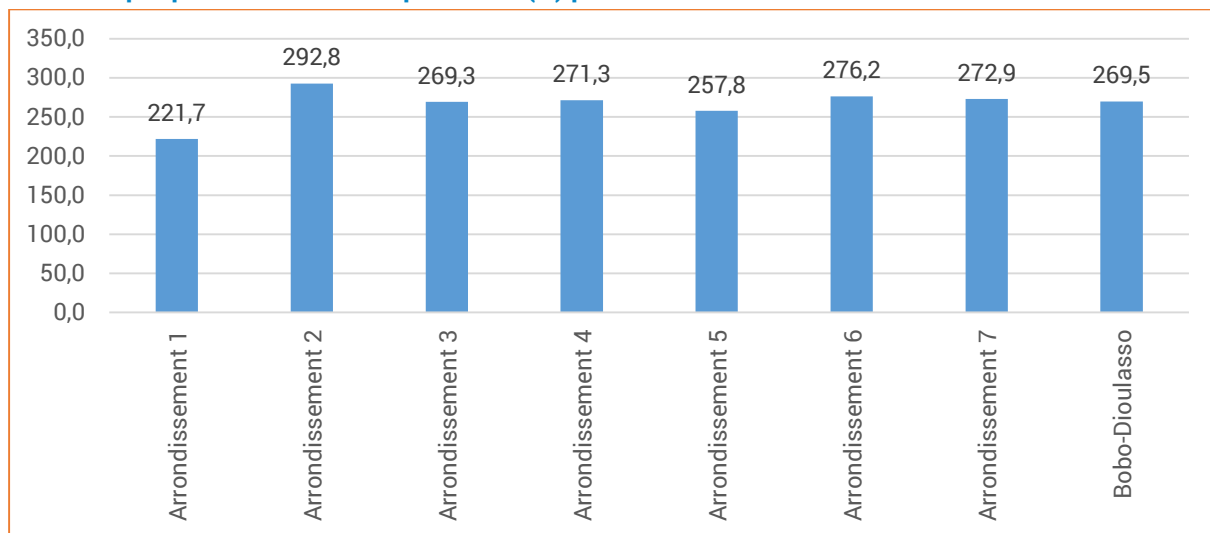
Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	27,5	10,4	28,4	21,9	11,9	100
Féminin	51,5	12,9	21,6	10,1	3,8	100
Total	43,6	12,1	23,9	14,0	6,5	100

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

En rappel, la dépendance économique s'obtient en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes à charge (constituées des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre). Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

En 2019, la commune de Bobo-Dioulasso subissait dans chaque arrondissement plus de deux personnes à charge pour une personne occupée. Autrement dit, chaque bobolais travaillait pour prendre en charge au moins deux personnes en plus de lui-même. En termes d'arrondissement, cette dépendance était plus marquée dans l'arrondissement 2 par contre elle est plus faible dans l'arrondissement 1.

Graphique 6.1: Taux de dépendance (%) par arrondissement



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

L'emploi des jeunes de 15 à 24 ans attire l'attention de plusieurs acteurs au développement car cette catégorie de population, de par son dynamisme, impacte un grand potentiel de développement d'une localité, d'un pays.

La commune de Bobo-Dioulasso, selon les données du recensement de 2019, comptait très peu de jeunes occupés (21,0%), mais beaucoup plus en situation de hors main-d'œuvre car 73,5% des jeunes qui, en raison d'un handicap ou pour des raisons d'études ou de responsabilités familiales, ne peuvent ou ne désirent pas travailler.

Avec 5,5% de jeunes au chômage contre 9,9% pour toute la commune, on peut donc dire que ces jeunes de 15-24 ans sont moins concernés par le chômage à Bobo-Dioulasso. Seulement, parmi les jeunes qui travaillent, très peu ont le niveau secondaire (4,8%) ou supérieur (1,7%). Les jeunes de 15-24 ans en activité économique seraient beaucoup plus ceux sans niveau d'instruction, de niveau primaire et de niveau post primaire (tableaux 6.15 et 6.16).

Tableau 6.15: Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe

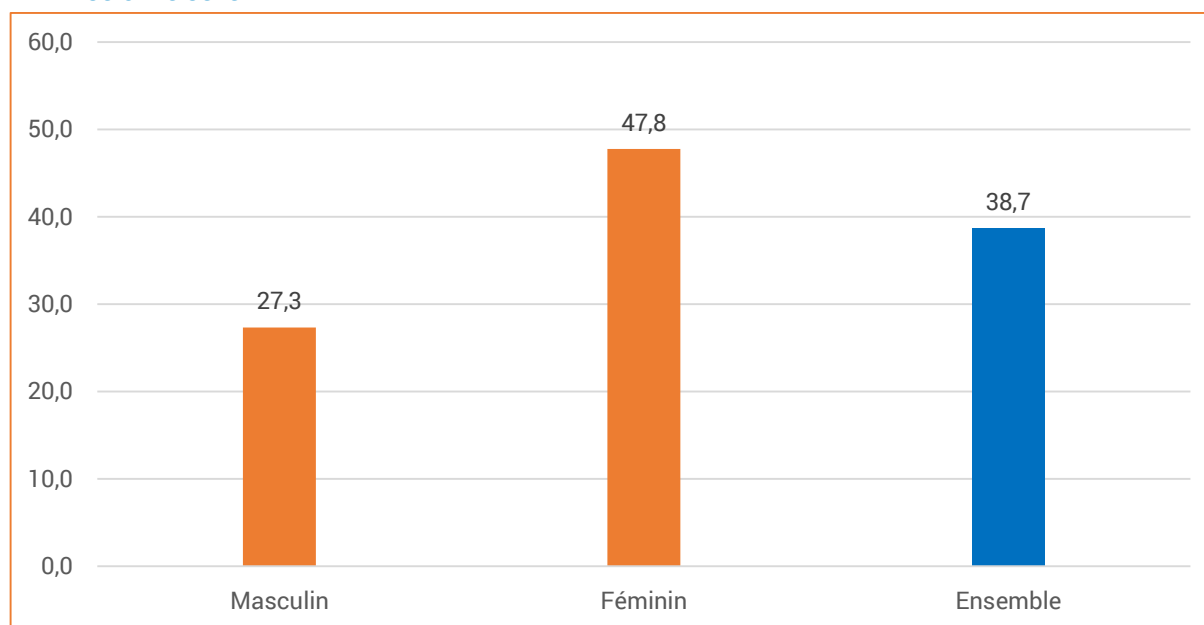
Statut d'occupation	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Occupés	27,0	16,2	21,0
Chômeurs	5,0	5,9	5,5
Hors main-d'œuvre	67,9	78,0	73,5
Total	100	100	100

Tableau 6.16: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans selon le niveau d'instruction

Commune	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Bobo-Dioulasso	41,4	29,2	22,9	4,8	1,7	100

Selon le graphique 6.8, 38,7% de jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni inscrits dans le système éducatif. La réalité donc serait que plus de 38,7% des jeunes (soit environ 4 jeunes sur 10) sont en quête d'emploi, situation peu reluisante pour une capitale dite économique. Ces jeunes sont plus principalement de sexe féminin avec 47,8%.

Graphique 6.2: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe



Selon le tableau ci-dessous, les jeunes de 15-35 ans³ (36,5%) sont en proportion plus importante que ceux de 15-24 ans (21,0%) (Tableau 6.16) qui sont occupés. Les hommes sont également 2 fois plus occupés que les femmes d'une part et sont moins hors main-d'œuvre que celles-ci d'autre part.

³ Catégorie considérée comme jeune au sens de l'Union africaine

Tableau 6.17: Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe

Statut d'occupation	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Occupés	50,7	24,1	36,5
Chômeurs	5,0	6,8	5,9
Hors main-d'œuvre	44,3	69,1	57,6
Total	100	100	100

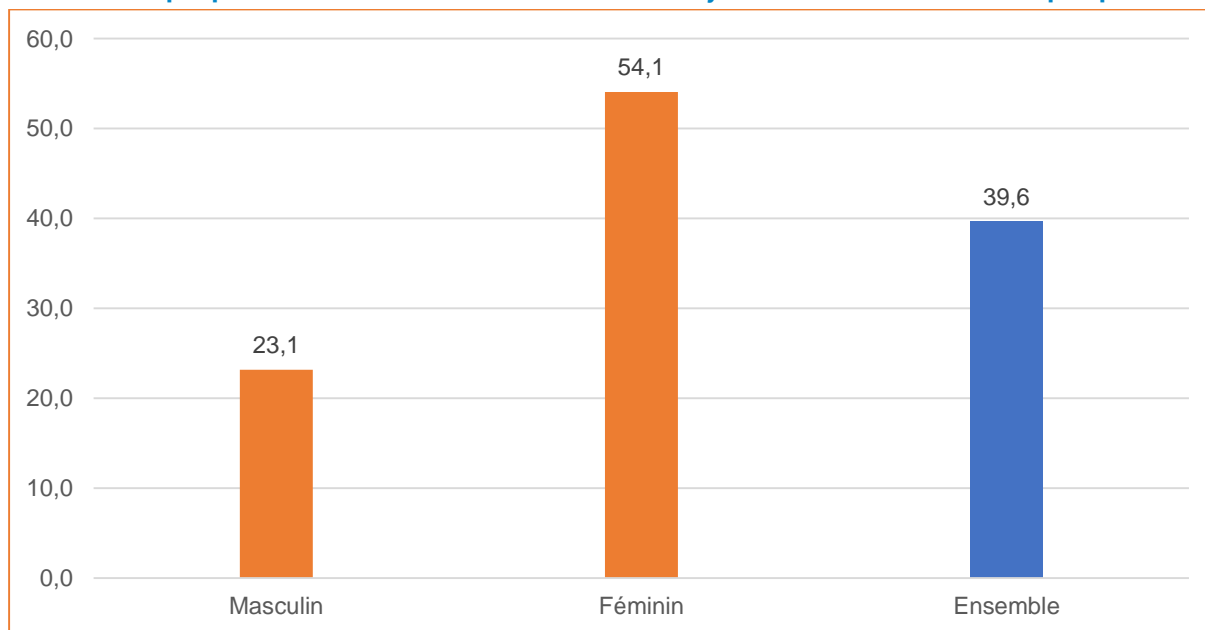
Dans la commune de Bobo-Dioulasso, ces jeunes de 15-35 ans qui sont occupés comptent peu de travailleurs ayant les niveaux secondaire (9,4%) et supérieur (5,4%). Les jeunes travailleurs de ce groupe d'âge sont principalement sans niveau d'instruction à 42,0% (tableau 6.18).

Tableau 6.18: Répartition des actifs occupés de 15-35 ans selon le niveau d'instruction

Commune	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Bobo-Dioulasso	42,0	23,3	19,9	9,4	5,4	100

Les jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi sont de 39,6% dans la commune de Bobo-Dioulasso. Parmi ces jeunes, 54,1% sont de sexe féminin. Cette proportion représente deux fois celle des hommes qui est située à 23,1%.

Graphique 6.3: Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



CONCLUSION

La commune de Bobo-Dioulasso, en 2019, comptait 43,4% de personnes occupées parmi la population en âge de travailler (plus de 15 ans) avec deux fois plus de prédominance pour les hommes que pour les femmes dans tous les 7 arrondissements. Ces occupés exercent principalement dans le secteur tertiaire des services marchands et chaque travailleur a à sa charge 2 inactifs en plus de lui. Ces travailleurs sont pour la plupart sans niveau d'instruction ou tout juste de niveau primaire ou post-primaire. Une des situations préoccupantes est le fait qu'environ trois jeunes sur dix ne sont ni dans l'emploi ni dans le système éducatif.

CHAPITRE 7 : NATALITE :ET FECONDITE

INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

Collecte des données

La natalité et la fécondité ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle est mesurée dans cette section par le taux brut de natalité.

La natalité dans la commune de Bobo-Dioulasso est moins élevée que celle observée dans l'ensemble du pays. Alors qu'elle est d'environ 35 naissances pour 1000 habitants à Bobo-Dioulasso, elle atteint 39 naissances pour 1000 habitants au niveau national.

Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰)

Zone de résidence	TBN (‰)
Bobo-Dioulasso	34,5
Burkina Faso	39,4

7.2. FECONDITE

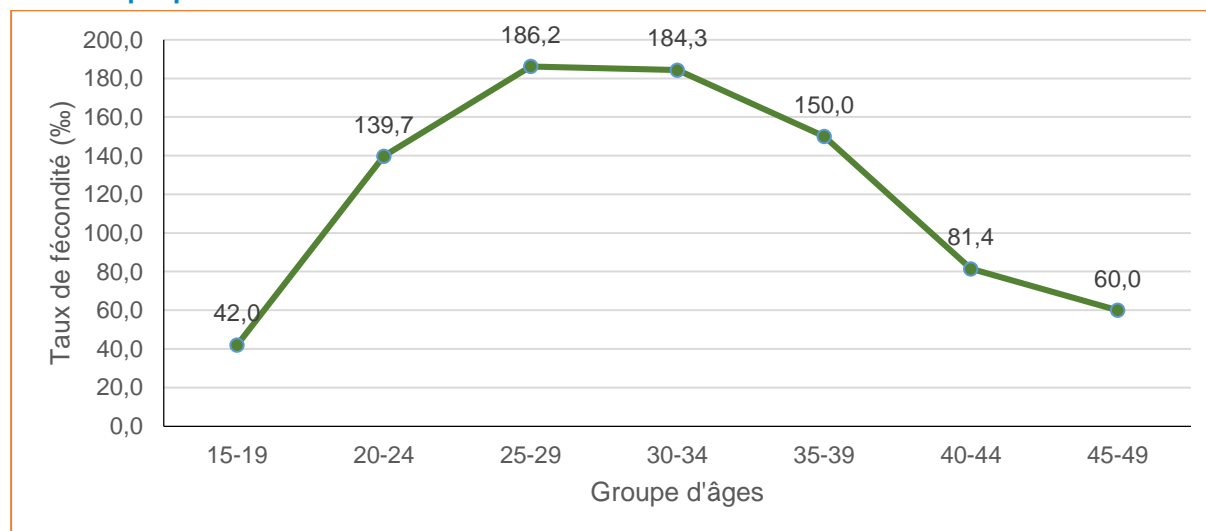
Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par l'indice synthétique de fécondité.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité du moment

La commune de Bobo-Dioulasso présente un taux global de fécondité générale de l'ordre de 189,8 ‰ et le nombre moyen d'enfants par femme est de 6,1.

La courbe des taux de fécondité croît de 15-19 ans jusqu'à 29 ans, âge à partir duquel, elle décroît. En effet, les taux de fécondité les plus élevés se rencontrent chez les femmes âgées de 25-29 ans avec un maximum de 186,2 ‰. Autrement dit, c'est aux âges de 25 à 34 ans que les femmes de Bobo-Dioulasso font plus d'enfants. A partir de 30 ans, les taux de fécondité décroissent régulièrement à la valeur de 60,8 ‰ chez les femmes âgées de 45-49 ans (graphique 7.1).

Graphique 7.1 : Courbes de la fécondité du moment



La structure de la fécondité par âge varie selon le milieu de résidence. En effet, les taux de fécondité des femmes vivant à Bobo-Dioulasso sont plus élevés que ceux des femmes de l'ensemble urbain du Burkina Faso. Considérant les groupes d'âge, les taux les plus élevés se retrouvent dans le même groupe d'âge 25-29 ans avec 186,2‰ chez les femmes vivant à Bobo-Dioulasso et 181,2‰ au niveau national (tableau 7.2).

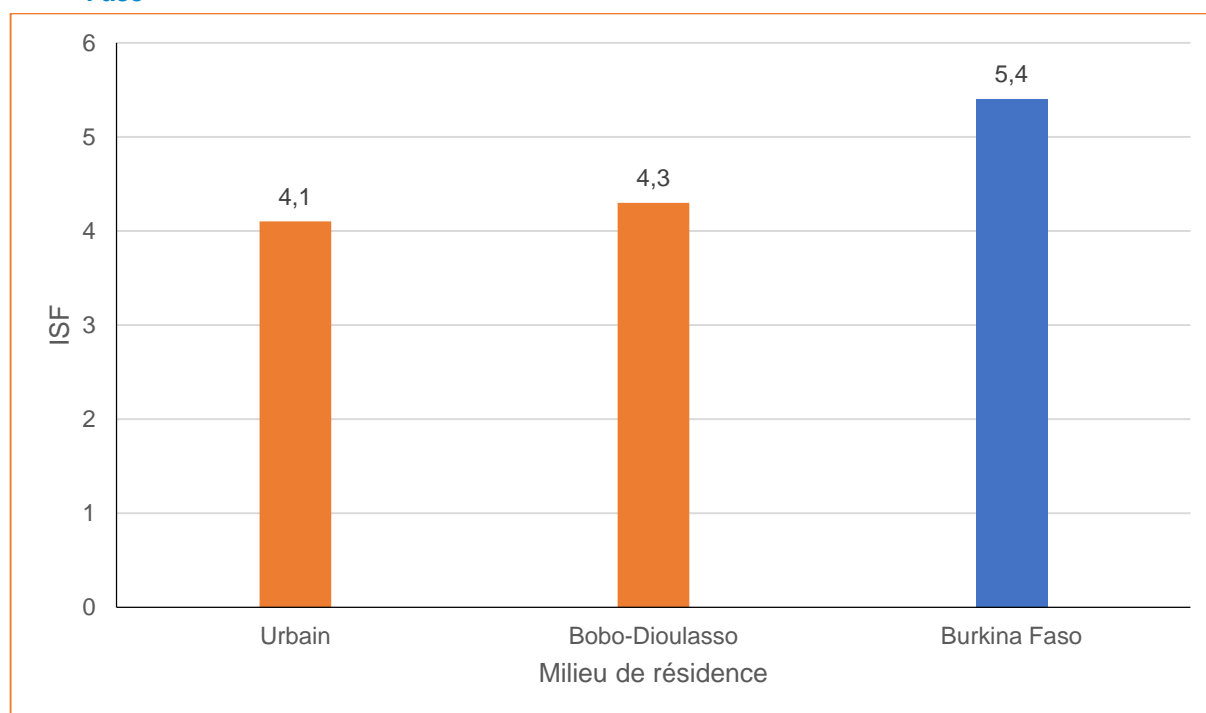
Tableau 7.2 : Répartition (%) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Bobo-Dioulasso	Urbain national	Burkina Faso
15-19	42,0	41,3	73,4
20-24	139,7	137,3	213,7
25-29	186,2	183,1	241,0
30-34	184,3	181,2	215,1
35-39	150,0	147,4	173,1
40-44	81,4	80,1	97,7
45-49	60,0	58,9	62,9

7.2.2. Indice synthétique de fécondité

Il ressort des résultats du RGPH de 2019 que la commune de Bobo-Dioulasso présente un niveau de fécondité relativement élevé avec 4,3 enfants en moyenne par femme. Cet indicateur est relativement plus élevé comparativement à celui du milieu urbain national qui est de 4,1 enfants par femme. Le nombre moyen d'enfants par femme chez les femmes vivant à Bobo Dioulasso est inférieur à celui de l'ensemble des femmes au niveau national avec respectivement 4,3 et 5,1.

Graphique 7.2 : Indices synthétiques de fécondité comparés Bobo-Dioulasso, Urbain national et Burkina Faso



CONCLUSION

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, le niveau de la fécondité de la commune de Bobo-Dioulasso reste élevé avec un ISF de 5,4 enfants par femme. Le taux brut de natalité de 35 naissances pour 1000 habitants à Bobo-Dioulasso est inférieur à celui du niveau national qui est de 39 naissances pour 1000 habitants.

CHAPITRE 8 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes. L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté » intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées⁴.

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques⁵ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA). La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi.

Pour répondre à ce besoin de connaissance, l'analyse de cette thématique porte sur : (i) la prévalence du handicap au niveau communal ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

⁴ Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l'ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

⁵ La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ; Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5^e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle) (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

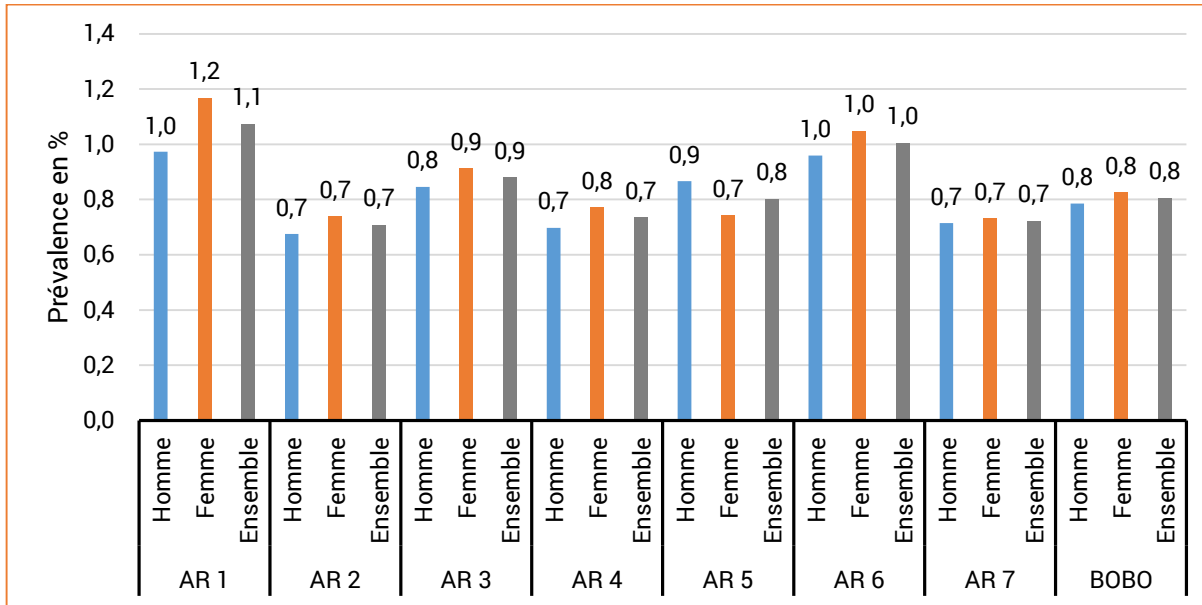
$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

8.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence du handicap dans la commune de Bobo-Dioulasso est pour l'ensemble faible. Elle est de moins de 1% (Graphique 8.1) et l'effectif global des personnes en situation de handicap est de 6 040 personnes dénombrées. Selon les arrondissements, il ressort que les prévalences les plus élevées sont observées dans l'arrondissement 1 (1,08%) et dans l'arrondissement 6 (1,01%) où elles atteignent l'unité de pourcentage.

Concernant la variable sexe, les résultats montrent que pour l'ensemble de la commune, la prévalence du handicap est légèrement plus élevée chez les femmes (0,83%) que chez les hommes (0,78%). Ces faibles écarts en défaveur de la population féminine, restent présents dans les arrondissements à l'exception de l'arrondissement n°7.

Graphique 8.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par arrondissement selon le sexe



L'analyse selon l'âge et le sexe laisse observer une forte prévalence du handicap au sein de la population âgée quel que soit le sexe. Alors que cette prévalence est presque nulle au sein de la population masculine de 5 à 9 ans (0,3%), elle atteint 5,1% et jusqu'à 19,0%, respectivement pour les personnes de 65-69 ans et de 85 ans ou plus. Cette même tendance est observée au sein de la population féminine, mais avec des prévalences plus élevées.

Tableau 8.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,3	0,2	0,2
10-14	0,4	0,3	0,3
15-19	0,4	0,3	0,3
20-24	0,3	0,4	0,3
25-29	0,4	0,3	0,3
30-34	0,4	0,4	0,4
35-39	0,5	0,5	0,5
40-44	0,6	0,9	0,7
45-49	0,9	1,1	1,0
50-54	1,5	1,8	1,6
55-59	2,1	2,2	2,1
60-64	3,0	3,9	3,4
65-69	5,1	5,8	5,4
70-74	7,9	7,4	7,6
75-79	10,6	12,0	11,3
80-84	17,4	15,0	16,0
85 ou +	19,0	22,6	21,2
Bobo Dioulasso	0,8	0,8	0,8

8.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

La structure par sexe et par âge des personnes handicapées fait constater un phénomène à caractère dominant chez les personnes âgées. C'est au total 43,5% de personnes handicapées qui ont un âge supérieur ou égal à 60 ans (tableau 8.2). Les jeunes de 15-34 ans en situation de handicap, représentent 19,1% de l'ensemble des personnes handicapées.

Selon le sexe, il ressort que la population handicapée est composée majoritairement de femmes (52,9% de femmes et 47,1% d'hommes). Les données permettent également de s'apercevoir que, quel que soit le sexe, les personnes âgées sont les plus concernées par le handicap.

Tableau 8.2 : Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	2,2	2,3	4,5
10-14	3,1	2,8	5,9
15-19	2,8	2,6	5,4
20-24	1,9	2,9	4,8
25-29	2,3	2,1	4,4
30-34	2,2	2,3	4,5
35-39	2,4	2,0	4,4
40-44	2,3	2,6	5,0
45-49	2,5	2,5	5,0
50-54	3,1	3,3	6,4
55-59	3,1	3,2	6,3
60-64	3,6	4,6	8,1
65-69	3,8	4,3	8,0
70-74	4,2	4,1	8,3
75-79	2,7	3,6	6,4
80-84	2,5	3,1	5,7
85 ou +	2,5	4,6	7,0
Total	47,1	52,9	100,0
Age moyen	49,3	52,2	50,8
Age médian	52,0	56,0	54,0

8.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

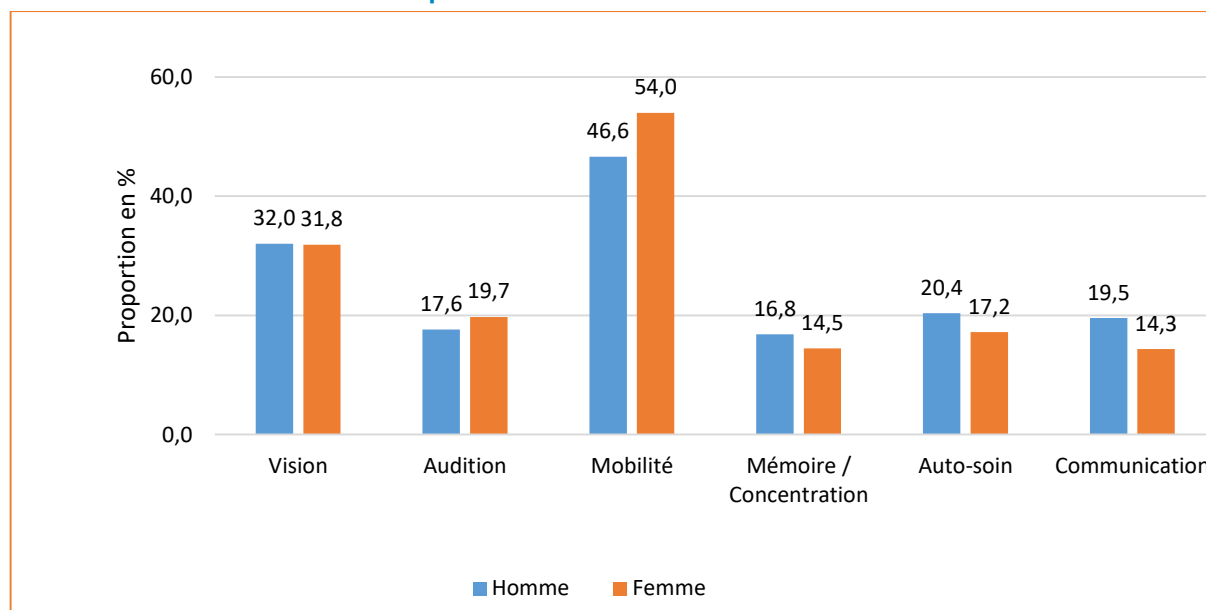
Le handicap se manifeste sous diverses formes au sein de la population. Le RGPH 2019 a permis de capter le handicap qui touche la vision, l'audition, la mémoire, l'auto-soin, la mobilité et la communication pour les hommes et pour les femmes, âgés de 5 ans ou plus.

Les données présentées au graphique 8.2 permettent de se rendre compte d'un désavantage visible chez les femmes du fait qu'elles disposent d'une prévalence élevée de handicap concernant l'audition et la mobilité, comparativement aux hommes. Tandis que 17,6% des hommes souffrent d'un problème d'audition, il faut ajouter 2 points de pourcentage pour avoir l'ampleur de ce type de handicap chez les

femmes. De même, l'écart de prévalence du handicap de mobilité entre les hommes et les femmes atteint 7,4 points de pourcentage.

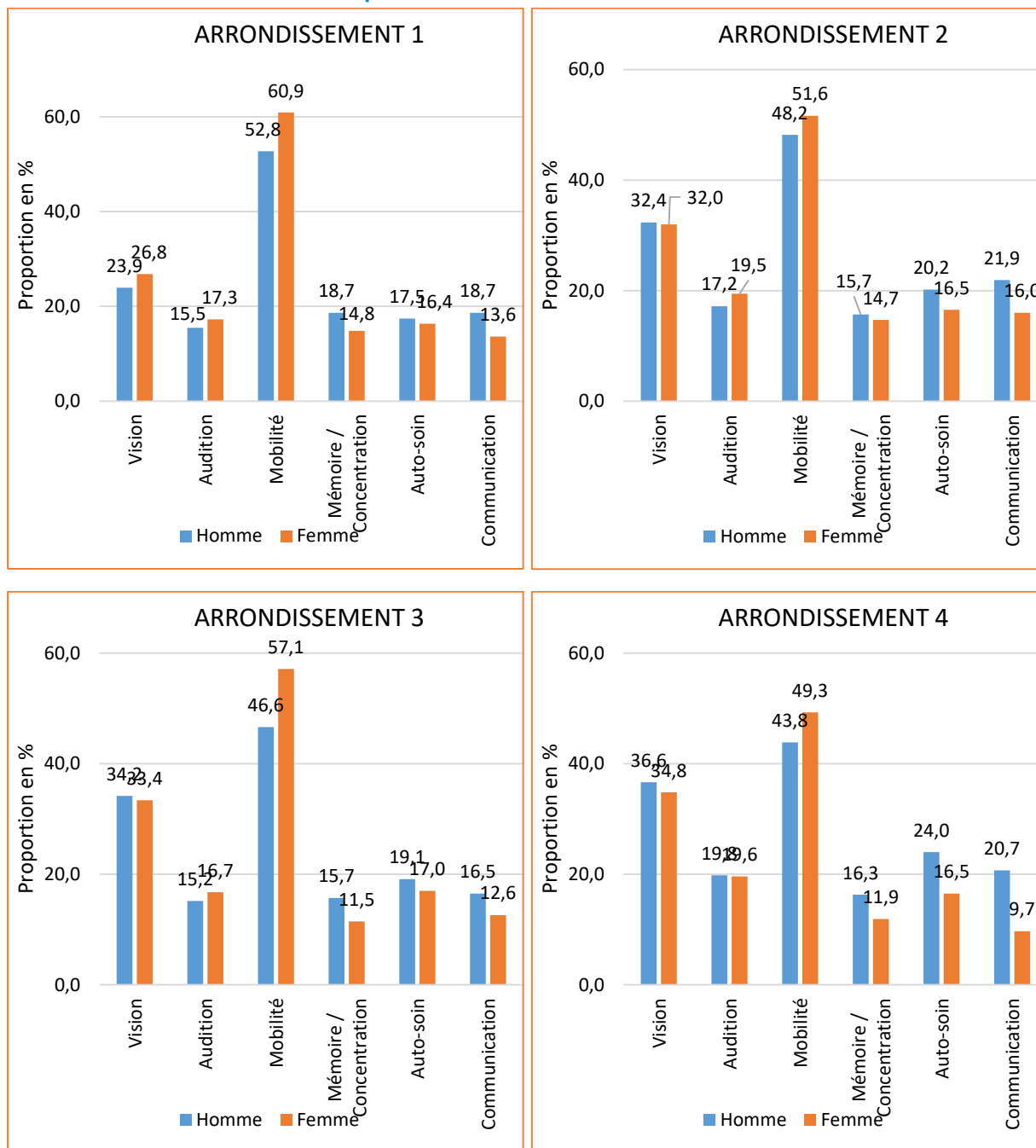
Les difficultés au niveau de la mémoire ou de la concentration, de l'auto-soin et de la communication sont relativement plus importantes chez les hommes. Par contre, la prévalence du handicap visuel reste presque la même aussi bien pour les hommes (32,0%) que pour les femmes (31,8%).

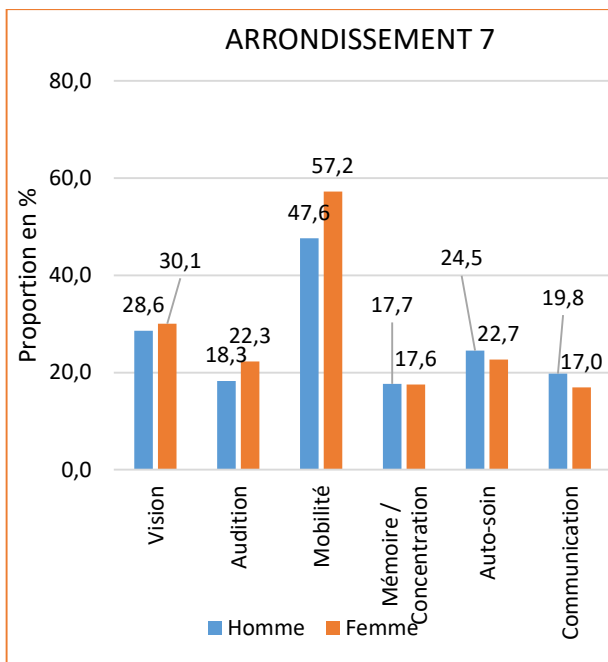
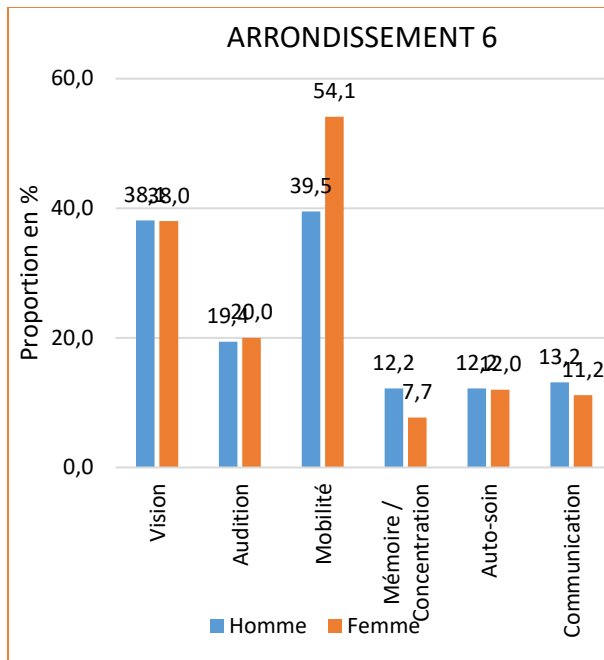
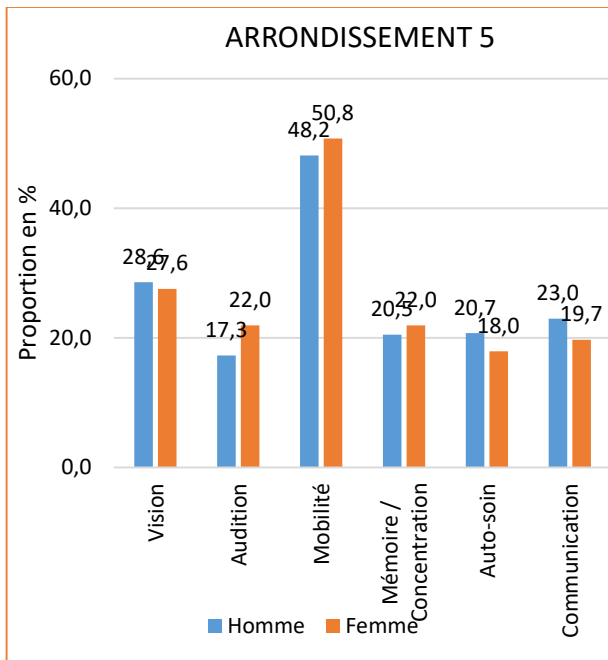
Graphique 8.2 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans la commune urbaine de Bobo Dioulasso



Au niveau des arrondissements, le handicap de mobilité reste dominant et les femmes sont les plus touchées par le phénomène, quel que soit l'arrondissement. Les résultats illustrés par le graphique 8.3 attestent également que dans les arrondissements les écarts, selon le sexe, relevés sur la prévalence du handicap, se maintiennent suivant le type de handicap. Ce niveau de dominance est suivi par le handicap visuel où dans les arrondissements 1 et 7, le problème se pose avec acuité chez les femmes. Pour les types de handicap comme l'auto-soin et la communication, les écarts restent en faveur des femmes.

Graphique 8.3 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le type de limitations fonctionnelles et par sexe dans les arrondissements de la ville de Bobo Dioulasso

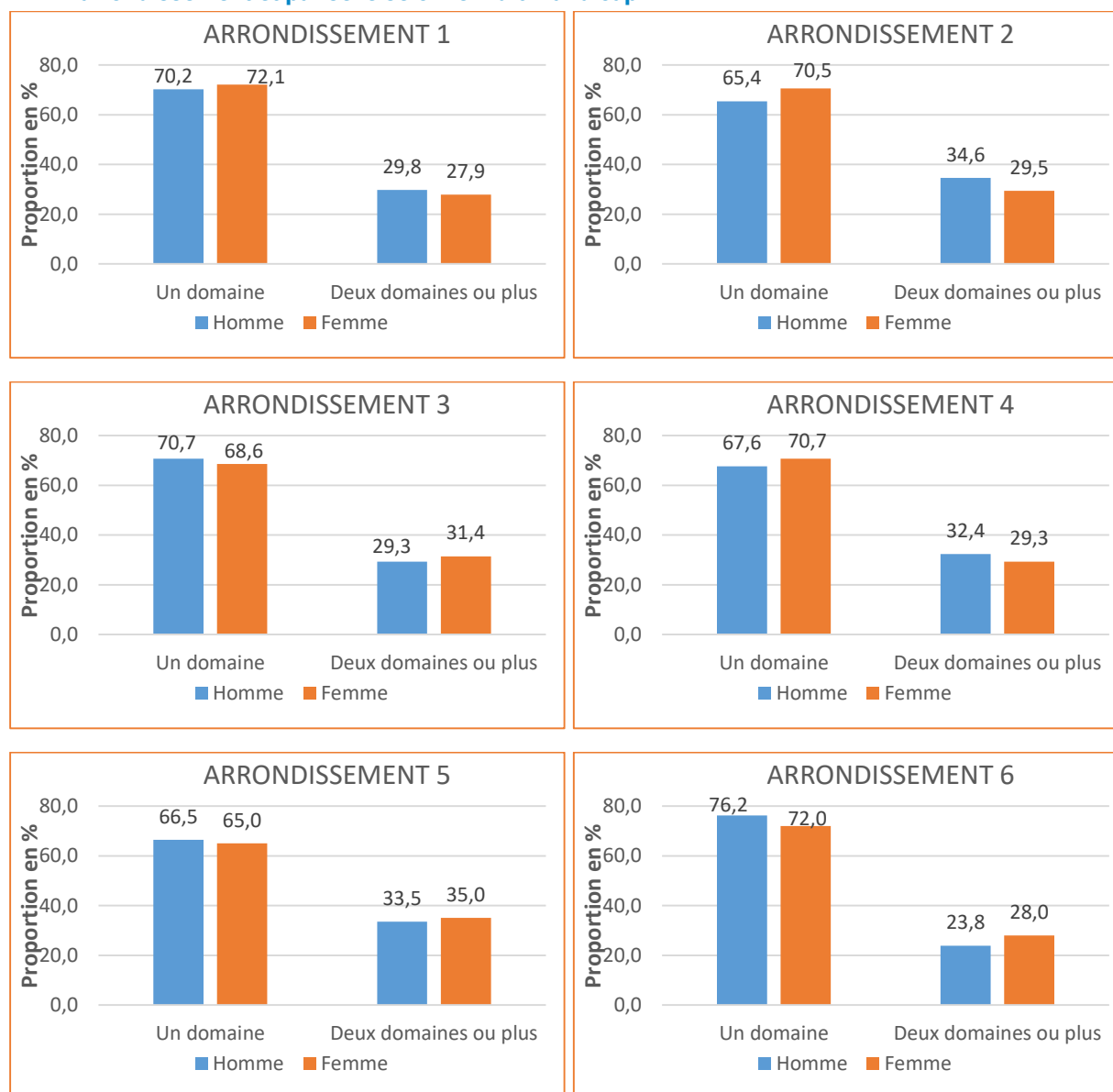


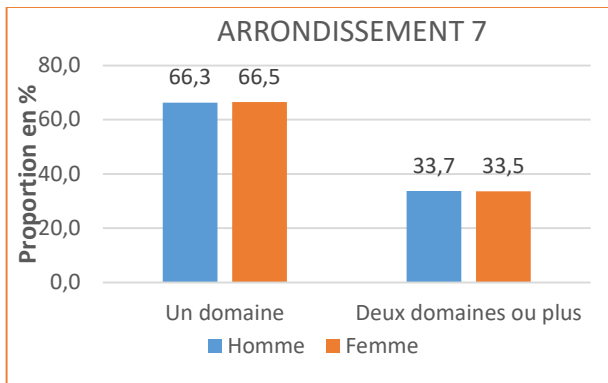


8.4. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

La répartition des personnes handicapées selon qu'elles soient affectées par une ou plusieurs types de handicap suppose, tout de même, une prédominance d'un type unique de handicap. Chez les hommes comme chez les femmes, plus de 65% des personnes handicapées ont un handicap unique quel que soit l'arrondissement (graphique 8.4.).

Graphique 8.4 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par arrondissement et par sexe selon le multi handicap





8.5. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental reconnu par la Constitution du pays. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social, y compris le handicap. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

La fréquentation scolaire des handicapés est toujours faible dans la commune. En effet, près d’une personne handicapée, de 6 à 16 ans, sur trois a fréquenté une école formelle au cours de l’année scolaire 2019/2020 (tableau 8.3).

L’examen des données selon les arrondissements permet d’identifier celles présentant des niveaux élevés de fréquentations scolaires de la population handicapée, illustrés par des proportions y relatives qui restent au-dessus du niveau communal (37,3%). L’arrondissements 4 (42,9%), l’arrondissement 6 (49,4 %) et l’arrondissement 7 (39,1%) sont ainsi au-dessus de la mée.

Selon le sexe, dans la commune de Bobo-Dioulasso, il ressort que la fréquentation scolaire au sein des personnes handicapées est plus élevée chez les garçons (38,6%) que chez les filles (36,0%) pour l’ensemble de la commune. Ces écarts de fréquentation en défaveur de la femme restent confirmés au sein des quatre premiers arrondissements de la ville.

Tableau 8.3 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par arrondissement et par sexe selon le statut scolaire

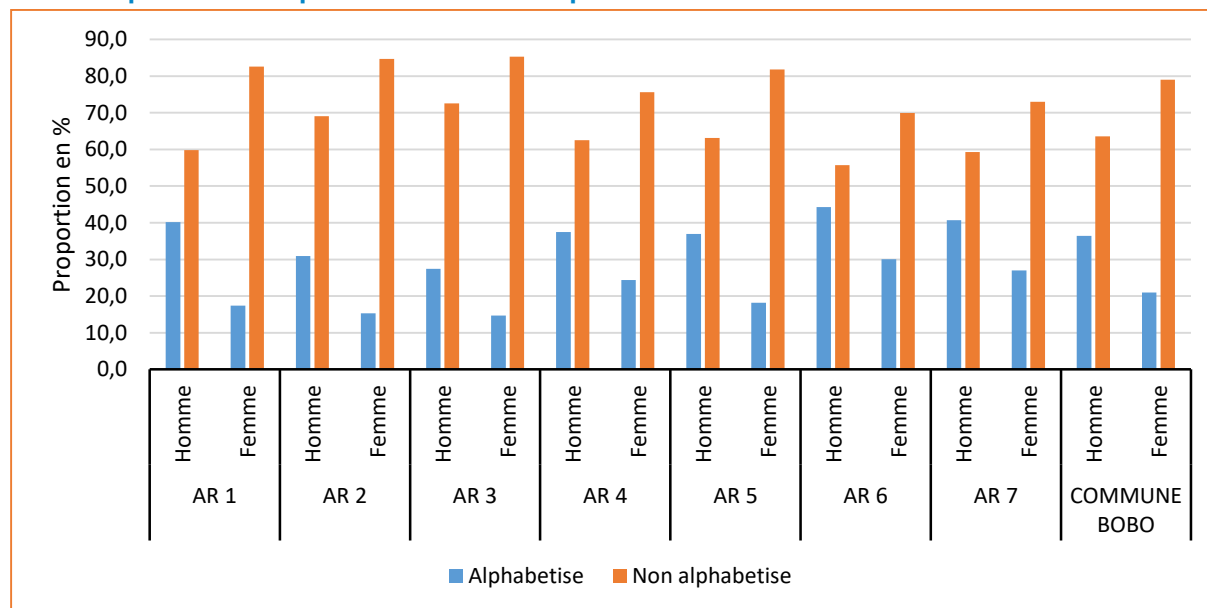
Arrondissements	Sexe	Statut scolaire			
		N’a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquenté actuellement	Total
Arrondissement 1	Masculin	59,5	13,5	27,0	100,0
	Féminin	53,8	15,4	30,8	100,0
	Ensemble	57,1	14,3	28,6	100,0
Arrondissement 2	Masculin	53,6	16,1	30,4	100,0
	Féminin	50,0	18,2	31,8	100,0
	Ensemble	51,6	17,2	31,1	100,0
Arrondissement 3	Masculin	63,8	10,6	25,5	100,0
	Féminin	50,0	11,1	38,9	100,0
	Ensemble	57,8	10,8	31,3	100,0
Arrondissement 4	Masculin	50,7	11,6	37,7	100,0
	Féminin	38,6	12,3	49,1	100,0
	Ensemble	45,2	11,9	42,9	100,0
Arrondissement 5	Masculin	35,8	15,1	49,1	100,0
	Féminin	59,6	17,3	23,1	100,0
	Ensemble	47,6	16,2	36,2	100,0
Arrondissement 6	Masculin	35,7	11,9	52,4	100,0
	Féminin	41,9	11,6	46,5	100,0
	Ensemble	38,8	11,8	49,4	100,0

Arrondissements	Sexe	Statut scolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Total
Arrondissement 7	Masculin	40,7	13,6	45,8	100,0
	Féminin	60,7	7,1	32,1	100,0
	Ensemble	50,4	10,4	39,1	100,0
Bobo-Dioulasso	Masculin	48,2	13,2	38,6	100,0
	Féminin	50,6	13,4	36,0	100,0
	Ensemble	49,4	13,3	37,3	100,0

8.6. ALPHABÉTISATION DES PERSONNES HANDICAPEE

L'alphabétisation au sein des personnes handicapées, est faible au regard des taux y relatifs présentés au graphique 8.5. Dans tous les arrondissements, l'alphabétisation chez les femmes handicapées est faible comparativement à celle des hommes. Les arrondissements 1, 2 et 3 présentent un taux d'alphabétisation des hommes environ deux fois plus élevés que celui des femmes.

Graphique 8.5 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par arrondissement et par sexe



8.7. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la commune de Bobo-Dioulasso, sont pour la plupart mariées (44,7%). Les données révèlent également qu'environ un quart des handicapés est célibataires (23,3%) au moment du recensement. La part des veufs ou des veuves est à cette même proportion (25,0%). La proportion des divorcées/séparées (2,1%) et des unions libres (0,8%) sont relativement plus faibles.

Selon le sexe, les hommes sont pour la plupart mariés (57,4%) ou célibataires (32,9%). Quant aux femmes, elles sont majoritairement des veuves (40,9%). Il existe également une part relativement importante de femmes handicapées qui sont soit mariées (33,6%) soit célibataires (22,6%). Ces tendances selon le sexe au niveau communal s'observent dans les arrondissements.

Tableau 8.4 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans par arrondissement et par sexe selon l'état matrimonial

Arrondissements	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié	Divorcé €/ sépa€(e)	Veuf (ve)	Union libre	
Arrondissement 1	Masculin	35,6	53,0	1,7	9,3	0,4	100,0
	Féminin	15,9	23,8	2,2	56,8	1,3	100,0
	Ensemble	24,3	36,3	2,0	36,5	0,9	100,0
Arrondissement 2	Masculin	34,6	57,2	0,9	6,6	0,7	100,0
	Féminin	21,6	34,2	2,1	41,6	0,6	100,0
	Ensemble	27,5	44,7	1,6	25,5	0,6	100,0
Arrondissement 3	Masculin	30,4	61,6	1,7	6,1	0,3	100,0
	Féminin	19,4	39,0	1,4	39,5	0,7	100,0
	Ensemble	24,5	49,5	1,5	24,0	0,5	100,0
Arrondissement 4	Masculin	31,3	57,8	2,1	6,7	2,1	100,0
	Féminin	23,6	31,6	2,4	41,5	1,0	100,0
	Ensemble	27,0	43,4	2,3	25,8	1,5	100,0
Arrondissement 5	Masculin	35,1	52,2	3,2	8,8	0,6	100,0
	Féminin	25,9	31,6	2,4	39,2	1,0	100,0
	Ensemble	30,7	42,5	2,8	23,2	0,8	100,0
Arrondissement 6	Masculin	37,3	53,4	2,4	6,5	0,3	100,0
	Féminin	28,1	32,5	3,2	35,7	0,6	100,0
	Ensemble	32,3	42,1	2,8	22,3	0,5	100,0
Arrondissement 7	Masculin	27,8	64,1	1,8	6,0	0,2	100,0
	Féminin	23,1	39,3	1,3	35,7	0,6	100,0
	Ensemble	25,4	51,2	1,5	21,4	0,4	100,0
Bobo Dioulasso	Masculin	32,9	57,4	2,0	7,1	0,7	100,0
	Féminin	22,6	33,6	2,1	40,9	0,8	100,0
	Ensemble	27,4	44,7	2,1	25,0	0,8	100,0

CONCLUSION

Les personnes handicapées à l'image du pays sont en nombre relativement très faible à Bobo-Dioulasso. En général, les femmes sont plus touchées que les hommes, et le nombre de personnes handicapées augmente avec l'âge. Par ailleurs, les handicaps majeurs sont le handicap moteur et le défaut d'audition. Les handicaps multiples sont peu présents. La fréquentation scolaire et l'alphabétisation des personnes handicapées sont également moins fréquentes.

CHAPITRE 9 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés. Malheureusement au Burkina Faso et même à Bobo-Dioulasso, de nombreux enfants et même des adultes sont sans acte de naissance de nos jours.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

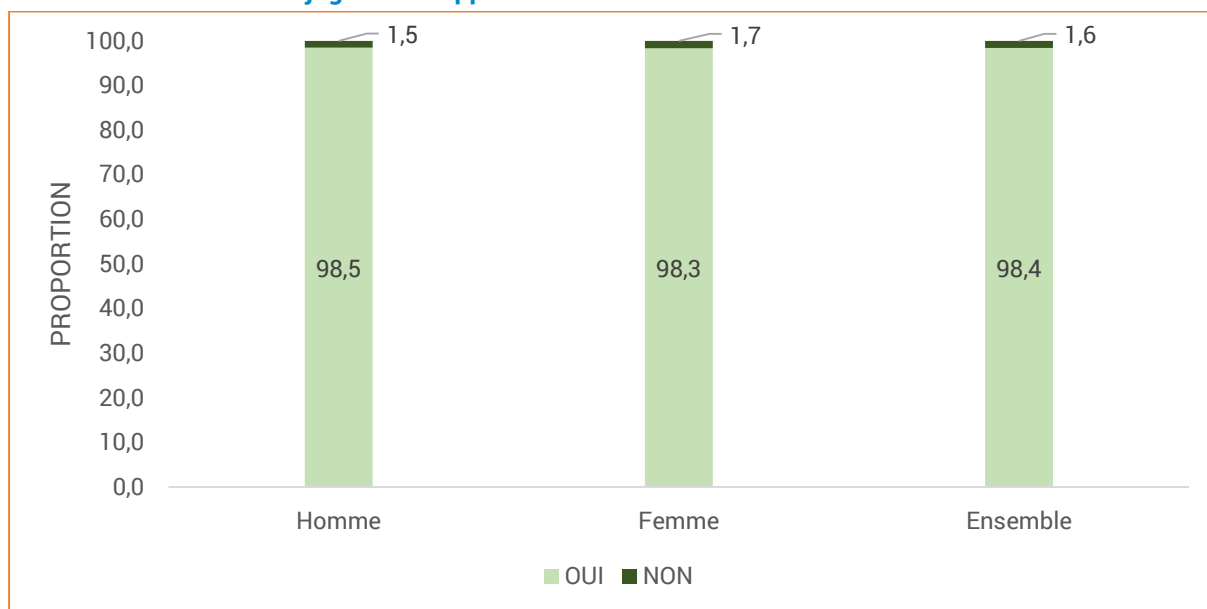
Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

9.1. DONNEES GLOBALES

La quasi-totalité de la population de la commune de Bobo-Dioulasso (98,4%) de la population dispose d'un acte de naissance. Ce niveau de possession élevé s'observe aussi bien chez les hommes (98,5%) que chez les femmes (98,3%).

Graphique 9.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif



9.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE

Relativement à la moyenne de la commune, dont le taux de possession est de 98%, la possession d'acte de naissance est un peu en deçà à la première année de vie pour se régulariser les années suivantes et rechuter aux âges avancés (60 ans ou plus). Ainsi, alors que la valeur de l'indicateur y relative est de 96,9% à moins d'une année, elle s'établit autour de 98% pour redescendre vers 90,7% aux âges avancés de 85 ans et plus. Cette tendance à la baisse, certainement due aux pertes de documents et/ou au faible enregistrement des personnes concernées dès leur enfance, s'observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En somme, on note que, quel que soit l'âge ou le groupe d'âge considéré, au moins neuf individus sur dix possèdent un acte de naissance (Tableau 9.1).

Tableau 9.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	96,8	3,2	100,0
	Femme	96,9	3,1	100,0
	Total	96,8	3,2	100,0
1	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,1	1,9	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
2	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
3	Homme	98,3	1,7	100,0
	Femme	98,0	2,0	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
4	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	98,1	1,9	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
5	Homme	98,3	1,7	100,0
	Femme	98,3	1,7	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
6	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	97,9	2,1	100,0
	Total	98,0	2,0	100,0
5-9	Homme	98,6	1,4	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
10-14	Homme	99,0	1,0	100,0

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
	Femme	98,6	1,4	100,0
	Total	98,8	1,2	100,0
15-19	Homme	98,8	1,2	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
20-24	Homme	98,8	1,2	100,0
	Femme	98,6	1,4	100,0
	Total	98,7	1,3	100,0
25-29	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0
30-34	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,7	1,3	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
35-39	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,7	1,3	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
40-44	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,6	1,4	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
45-49	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,4	1,6	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0
50-54	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
55-59	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
60-64	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	97,1	2,9	100,0
	Total	97,6	2,4	100,0
65-69	Homme	97,9	2,1	100,0
	Femme	96,3	3,7	100,0
	Total	97,1	2,9	100,0
70-74	Homme	97,1	2,9	100,0
	Femme	95,9	4,1	100,0
	Total	96,5	3,5	100,0
75-79	Homme	97,5	2,5	100,0
	Femme	94,8	5,2	100,0
	Total	96,0	4,0	100,0
80-84	Homme	96,0	4,0	100,0

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
	Femme	92,4	7,6	100,0
	Total	93,9	6,1	100,0
85 ou +	Homme	91,7	8,3	100,0
	Femme	90,0	10,0	100,0
	Total	90,7	9,3	100,0
Total	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	97,9	2,1	100,0
	Total	98,0	2,0	100,0

9.3. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements ont quasiment le même niveau que celui de l'ensemble de la commune en matière de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif (tableau 9.2).

Tableau 9.2: Répartition (%) de la population par Arrondissement selon la possession d'acte de naissance

Arrondissement	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Arrondissement 1	98,7	1,3	100,0
Arrondissement 2	97,9	2,1	100,0
Arrondissement 3	98,7	1,3	100,0
Arrondissement 4	98,1	1,9	100,0
Arrondissement 5	98,4	1,6	100,0
Arrondissement 6	98,4	1,6	100,0
Arrondissement 7	98,9	1,1	100,0
TOTAL	98,4	1,6	100,0

Les données du tableau 9.3 portant sur les enfants de moins de 5 ans permettent d'illustrer ce même constat au tableau 9.2. Les personnes ne possédant pas un acte de naissance ne représentent qu'une infime partie de la population.

Tableau 9.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance

Arrondissement	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Arrondissement 1	98,6	1,4	100,0
Arrondissement 2	98,1	1,9	100,0
Arrondissement 3	98,3	1,7	100,0
Arrondissement 4	96,9	3,1	100,0
Arrondissement 5	97,9	2,1	100,0
Arrondissement 6	97,7	2,3	100,0
Arrondissement 7	98,4	1,6	100,0
Total	98,0	2,0	100,0

CONCLUSION

Avec une proportion de 98,4 % de possession, on peut dire que la quasi-totalité des bobolais ont un acte de naissance et ceci dans tous les arrondissements. Relativement faible aux premiers âges, la possession d'acte de naissance se régularise avant l'entrée à l'école pour rechuter après 70 ans du fait certainement des négligences ou de manque de considération de ce premier document d'identification d'un citoyen.

CHAPITRE 10 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions et cadres de vie des ménages.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif. Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble. Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins). Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

10.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5^{ème} RGPH, il a été dénombré 215 084 ménages dans la commune de Bobo-Dioulasso. Environ un quart (24,0%) de ces ménages réside en milieu urbain. L'arrondissement n°2 (18,6%) et l'arrondissement n°7 (18,6%), se partagent à part égale, plus d'un tiers des ménages de la commune. L'arrondissement n°1 a la plus faible part de ménages (7,5%).

La taille moyenne des ménages est de 4,5 personnes et varie de 4,3 pour les arrondissements n°1 et n°6 à 4,8 pour l'arrondissement n°2.

Tableau 10.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par arrondissement

Arrondissement	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Arrondissement 1	16188	7,5	4,3
Arrondissement 2	40044	18,6	4,8
Arrondissement 3	25968	12,1	4,7
Arrondissement 4	38452	17,9	4,6
Arrondissement 5	33787	15,7	4,5
Arrondissement 6	20697	9,6	4,3
Arrondissement 7	39948	18,6	4,5
BOBO-DIOULASSO	215084	100,0	4,5

10.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons au nombre desquelles le décès ou la migration des parents, peuvent amener une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage. La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 41,7 ans dont 41,0 ans chez les femmes et 44,7 ans chez les hommes.

La proportion des chefs de ménage ayant un âge compris entre 25 et 44 ans est élevée. En effet les ménages dont le chef est âgé de 25-44 ans représentent plus de la moitié des ménages de la commune (57,2%).

Tableau 10.2: Répartition (%) des chefs de ménage de la Commune de Bobo-Dioulasso par groupe d'âge quinquennal selon le sexe

Groupes d'âges des CM	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
10-14	0,0	0,1	0,0
15-19	0,8	1,6	0,9
20-24	4,9	6,8	5,3
25-29	12,8	11,0	12,4
30-34	17,7	12,2	16,7
35-39	16,4	10,9	15,4

Groupes d'âges des CM	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
40-44	13,1	10,5	12,7
45-49	10,1	9,2	9,9
50-54	7,8	9,5	8,1
55-59	5,5	8,4	6,1
60-64	4,4	7,3	5,0
65-69	2,7	5,0	3,1
70-74	1,9	3,6	2,2
75-79	0,9	1,9	1,1
80 et +	0,9	2,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0
Age moyen	41,0	44,7	41,7
Age médian	39,00	43,00	39,00

10.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON L'ARRONDISSEMENT

Le RGPH 2019 a enregistré plus d'hommes chefs de ménages que de femmes quel que soit l'arrondissement dans la commune de Bobo-Dioulasso. Dans les arrondissements n°1, n°5 et n°6, un ménage sur 5 est dirigé par une femme. Pour les autres arrondissements, il ressort une représentativité des femmes comme chefs de ménage encore plus faible.

Tableau 10.3: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon l'arrondissement

Arrondissement	Homme	Femme	Total
Arrondissement 1	77,5	22,5	100,0
Arrondissement 2	84,2	15,8	100,0
Arrondissement 3	83,1	16,9	100,0
Arrondissement 4	81,5	18,5	100,0
Arrondissement 5	79,6	20,4	100,0
Arrondissement 6	80,4	19,6	100,0
Arrondissement 7	83,2	16,8	100,0

10.4. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que les chefs de ménages mariés sont plus représentés. Ils représentent 74,3% de l'ensemble des chefs de ménage pendant que les chefs de ménage célibataires ne sont que 15,6%.

Une très grande part des chefs de ménage de la commune de Bobo-Dioulasso sont de religion musulmane (76,7%), suivie de la religion catholique (17,8%). Ils sont également pour la plupart sans niveau d'instruction (50,0%) avec une faible proportion qui a atteint le supérieur (7,8%).

Selon le niveau d'occupation, les chefs de ménages sont en majorité occupés (72,2%) avec cependant un quart de chefs de ménages hors de la main-d'œuvre.

Tableau 10.4: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon l'arrondissement

Caractéristiques	ARRDT 1	ARRDT 2	ARRDT 3	ARRDT 4	ARRDT 5	ARRDT 6	ARRDT 7	Ensemble
Etat matrimonial								
Célibataire	17,8	12,2	12,9	14,6	17,2	17,4	18,5	15,6
Marié	65,2	80,3	77,7	75,7	70,6	70,5	73,6	74,3
Divorcé (e)/séparé (e)	2,7	1	1	1,5	1,8	1,5	1,1	1,4
Veuf (ve)	13,1	5,5	6,8	5,8	7,5	7,2	5,5	6,7
Union libre	1,3	1	1,5	2,5	2,9	3,4	1,2	1,9
Religion								
Animiste	0,5	0,2	0,8	3,8	1,4	1,8	0,9	1,4
Musulman	88,8	88,6	82,7	67,4	65,8	68,6	78,4	76,7

Caractéristiques	ARRDT 1	ARRDT 2	ARRDT 3	ARRDT 4	ARRDT 5	ARRDT 6	ARRDT 7	Ensemble
Catholique	9,8	9,1	13,8	22,9	26,8	24,1	16,6	17,8
Protestant	0,8	2	2,5	5,2	5,4	5	3,7	3,7
Autre	0,1	0,1	0	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Sans religion	0,1	0	0,1	0,6	0,4	0,2	0,2	0,2
Niveau d'instruction CM								
Aucun	51,8	55,8	58,4	49,9	44,8	46,4	44,6	50
Primaire	21,5	15,7	16,1	16,1	18	17,4	15,9	16,8
Post-primaire	16	12,7	12,8	14,6	15,7	16	15	14,5
Secondaire	7,2	9,5	8,5	11,9	12,3	12,1	12,1	10,8
Supérieur	3,5	6,2	4,3	7,5	9,1	8,1	12,4	7,8
Occupés chômeurs autres								
Occupés	69,8	74,3	75,9	72,7	70,1	70,2	70,9	72,2
Chômeurs	2,7	2	2,2	2,8	2,7	2,7	3	2,6
Hors-main d'œuvre	27,5	23,7	21,9	24,4	27,2	27,1	26	25,2

10.5. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la commune est passé de 94 947 en 2006 à 215 084 en 2019, soit une augmentation de 126,5 % en 13 ans (tableau 10.5). La proportion des ménages dirigés par des femmes gagne également 2 points de pourcentage entre les deux (2) recensements. Par contre, la taille moyenne des ménages a connu une légère baisse entre 2006 et 2019.

Tableau 10.5: Evolution de quelques indicateurs

Année	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	94 947	15,7	5,2	NA
2019	215084	18,2	4,5	126,5

CONCLUSION

Il ressort de l'analyse sur les caractéristiques des ménages de Bobo-Dioulasso que cette commune regroupe 215 084 ménages. Le nombre moyen de personne par ménages est de 4,5. Cette taille moyenne a baissé entre 2006 et 2019. L'âge moyen des chefs de ménage est de 41,7ans. La plupart des chefs de ménage sont de religion musulmane et plus de la moitié sont sans niveau d'instruction.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la commune de Bobo-Dioulasso.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

11.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé, est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps. Le type d'habitation le plus utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 60,8% de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi des bâtiments à plusieurs logements (25,5%), puis des constructions de type villa (10,5%). Les constructions en matériaux précaires sont moins importantes.

Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation

Type d'Habitation	Ensemble
Immeuble à appartements	1,9
Villa	10,5
Maison individuelle simple	60,8
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	25,5
Case	0,3
Tente	0,0
Autres	0,9
Total	100,0

La répartition des ménages par type d'habitation dans les arrondissements fait observer que dans toutes ces entités géographiques, les maisons individuelles simples sont le type dominant. Elles représentent dans chaque arrondissement, plus de la moitié des différents types d'habitation. L'arrondissement n°1 est celui qui héberge la plus grande part de ménages disposant de bâtiments à plusieurs logements (44,4%). Les cases et les tentes sont presque inexistantes dans tous les arrondissements.

Tableau 11.2 : Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon l'arrondissement

Type d'habitation	Arrondissement							Total
	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	
Autres	0,6	0,8	0,6	0,7	1,8	0,6	1,1	0,9
Immeuble à appartements	1,3	1,8	0,7	2,0	1,7	2,1	3,0	1,9
Villa	2,4	11,8	7,4	10,9	12,1	12,1	12,1	10,5
Maison individuelle simple	51,3	57,7	61,7	65,2	63,7	64,1	59,1	60,8
Bâtiment à plusieurs logements(non immeuble)	44,4	27,6	29,4	20,9	20,3	21,1	24,4	25,5
Case	0,0	0,3	0,3	0,3	0,4	0,0	0,3	0,3
Tente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.2. MODE D'ECLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la commune de Bobo-Dioulasso et de ses arrondissements. Dans la commune de Bobo-Dioulasso, 62,3% des ménages utilisent comme mode principale l'électricité de la SONABEL (tableau 11.3). Près du quart (23,1%) des

ménages se servent de dispositifs de panneau solaire comme principale source d'énergie pour l'éclairage. Les autres modes d'éclairages restent d'utilisation marginale, à l'exception de ceux de type « lampe rechargeable » et « lampe torche », où la part des ménages qui en font usage comme principale source d'énergie pour l'éclairage est d'environ 6,3% et 5,9% respectivement.

Tableau 11.3 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage

Mode principal d'éclairage	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	62,3
Plateformes multifonctionnelles	0,7
Panneau solaire	23,1
Groupe électrogène et batterie	0,3
Lampe à gaz	0,1
Lampe à pétrole	0,3
Lampe à huile	0,1
Lampe rechargeable	6,3
Lampe torche	5,9
Bougie	0,1
Bois/paille	0,0
Autres	0,8
Total	100,0

Dans les arrondissements, l'utilisation du réseau d'électricité de la SONABEL reste dominante. C'est dans l'arrondissement n°1 que l'électricité de la SONABEL est la plus utilisée par les ménages comme principale source d'énergie pour l'éclairage, avec une proportion de 89,1% des ménages (tableau 11.4). Excepté l'arrondissement n°1, les dispositifs de panneaux solaires occupent également une place importante dans l'éclairage des ménages dans les arrondissements, avec des taux d'utilisation variant entre 20,4% et 31,8%.

Tableau 11.4 : Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon l'arrondissement

Commune/Arrondissement	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Total
Autres	0,9	0,7	0,7	0,5	0,8	1,4	1,1	0,8
Electricité du réseau SONABEL	89,1	61,4	58,7	52,3	62,1	58,6	66,7	62,3
Plateformes multifonctionnelles	0,2	1,3	1,1	0,9	0,3	0,4	0,3	0,7
Panneau solaire	2,6	26,3	21,8	31,8	21,4	25,9	20,4	23,1
Groupe électrogène et batterie	0,1	0,4	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3
Lampe à gaz	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,4	0,2	0,2	0,2	0,4	0,8	0,2	0,3
Lampe à huile	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Lampe rechargeable	3,5	5,4	9,3	6,3	7,1	6,6	5,4	6,3
Lampe torche	3,1	4,1	7,8	7,5	7,2	5,9	5,1	5,9
Bougie	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
Bois/paille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon la commune et dans les arrondissements.

L'utilisation des combustibles solides est répandue dans la commune de Bobo-Dioulasso (tableau 11.5). En effet, c'est au total 68,5% des ménages qui utilisent principalement soit du charbon de bois (45,9%), soit du bois (22,6%) comme principale source d'énergie pour la cuisson des aliments. Près d'un ménage sur quatre (23,5%) de la commune utilise le gaz/biogaz comme principale source d'énergie pour la cuisson. Il ressort également des données que l'électricité reste relativement peu utilisée par les ménages pour la cuisson (4,1%).

Tableau 11.5 : Proportion des ménages de la commune de Bobo-Dioulasso par source principale d'énergie pour la cuisson

Source principale d'énergie pour la cuisson	Proportion
Electricité	4,1
Gaz ou Biogaz	23,5
Pétrole	0,1
Charbon de bois	45,9
Bois (foyer amélioré)	3,2
Bois (foyer simple)	19,4
Non concerné	2,3
Autres	1,4
Total	100,0

Comme pour l'ensemble de la commune, l'utilisation des combustibles solides reste prédominante dans tous les arrondissements (tableau 11.6). L'usage du gaz demeure faible dans les quatre premiers arrondissements où il est enregistré un taux d'utilisation inférieur à la moyenne communale.

Tableau 11.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson

Arrondissement	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Ensemble
Arrondissement 1	2,0	4,8	15,3	0,1	63,7	1,9	8,3	4,0	100,0
Arrondissement 2	1,2	4,7	20,8	0,1	51,3	3,8	16,6	1,5	100,0
Arrondissement 3	1,9	3,3	16,2	0,1	51,0	2,5	22,1	2,9	100,0
Arrondissement 4	0,8	3,3	23,1	0,1	47,9	3,1	20,2	1,5	100,0
Arrondissement 5	1,1	2,6	28,7	0,2	36,7	3,9	24,3	2,6	100,0
Arrondissement 6	2,0	4,7	24,5	0,2	34,2	3,3	28,0	3,0	100,0
Arrondissement 7	1,7	5,7	29,6	0,2	42,3	2,7	15,7	2,0	100,0
Total	1,4	4,1	23,5	0,1	45,9	3,2	19,4	2,3	100,0

11.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la commune selon le milieu de résidence et l'arrondissement.

Dans la commune de Bobo-Dioulasso, une part importante des ménages (43,9%) dispose d'eau de robinet individuellement ou en commun dans le logement qu'elle utilise comme principale source d'eau de boisson. L'approvisionnement via les fontaines publiques comme principale source d'eau de boisson est aussi courant avec près de deux ménages sur cinq (39,3%) qui sont concernés.

Le recours aux puits ordinaires pour disposer d'eau de boisson n'est cependant pas négligeable. En effet, dans 8,4% des ménages, l'eau de boisson provient de cette source.

Tableau 11.7 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,6
Puits ordinaire	8,4
Puits busé ordinaire	1,2
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	1,2
Forage	3,8
Fontaine publique	39,3
Robinet compteur intérieur propre	25,2
Robinet compteur intérieur partagé	18,7
Robinet dans une autre cour	0,7
Autres	0,9
Total	100,0

Dans les arrondissements, l'eau de boisson provient des fontaines publiques pour la plupart des ménages. Pour l'arrondissement n°1, plus de la moitié (59,3%) des ménages utilisent cette source comme principale source d'eau de boisson. Les niveaux d'utilisation de cette source sont également élevés dans les arrondissements n°2 et n°3, où ils restent largement supérieurs à la moyenne communale.

L'usage des puits ordinaires pour s'approvisionner en eau de boisson, est fréquent dans les arrondissements n°1, n°3, n°5 et n°6, au regard des niveaux d'utilisation supérieurs à la moyenne de la commune.

Tableau 11.8 : Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon l'arrondissement

Commune/Arrondissement	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Total
Autres	0,5	0,5	0,8	0,3	0,8	1,4	2,0	0,9
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,2	0,6	0,9	0,6	1,0	0,7	0,2	0,6
Puits ordinaire	9,7	4,2	13,6	8,3	10,8	12,6	4,5	8,4
Puits busé ordinaire	1,0	0,7	2,7	1,2	2,4	0,8	0,2	1,2
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	0,0	0,8	1,8	1,7	1,0	2,5	0,8	1,2
Forage	0,2	3,9	5,4	6,6	2,2	7,3	1,0	3,8
Fontaine publique	59,3	41,6	47,8	36,1	33,3	32,7	35,1	39,3
Robinet compteur intérieur propre	15,0	27,1	16,7	27,4	27,2	23,8	29,6	25,2
Robinet compteur intérieur partagé	13,8	19,9	9,8	17,5	20,9	16,6	25,6	18,7
Robinet dans une autre cour	0,3	0,8	0,5	0,2	0,5	1,4	1,0	0,7

11.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon la commune et selon l'arrondissement.

11.5.1.Type d'aisance

La latrine simple en commun est le type d'aisance le plus utilisé par les ménages de la commune de Bobo-Dioulasso (62,2%). Une part importante de ménages utilise cependant la latrine simple personnel (17,0%). Tout type réuni, c'est plus de huit ménages sur 10 (83,1%) qui utilisent les latrines (tableau 11.9). L'absence de toilette ou l'utilisation de la nature est enregistrée dans une faible proportion des ménages (1,7%). Il ressort néanmoins que l'utilisation des toilettes modernes avec chasse d'eau n'est pas négligeable (13,3%).

Tableau 11.9 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance

Type d'aisance	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	7,2
Chasse d'eau en commun	6,1
Latrine simple personnel	17,0
Latrine simple commun	62,2
Latrine ventilée personnel	1,4
Latrine ventilée commun	2,4
Brousse/nature	1,9
Autres	1,7
Total	100,0

11.5.2. Type d'aisance et arrondissement

Le niveau d'utilisation des toilettes selon le type dans les arrondissements, suit presque les mêmes tendances que pour l'ensemble de la commune, c'est-à-dire un usage massif des latrines suivi d'une utilisation modérée des toilettes modernes avec chasse d'eau (tableau 11.10). Dans l'arrondissement n°1 par exemple, plus de 08 ménages sur 10 utilisent les latrines simples en commun (83,6%). L'usage de la nature comme type d'aisance n'existe pratiquement pas dans cet arrondissement.

Tableau 11.10 : Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon l'arrondissement

Commune/Arrondissement	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Total
Autres	0,8	0,9	1,9	0,8	1,3	2,5	3,6	1,7
Chasse d'eau personnelle	2,9	7,7	3,4	7,3	7,5	7,4	10,6	7,2
Chasse d'eau en commun	4,5	5,6	3,9	8,6	5,2	6,9	6,7	6,1

Commune/Arrondissement	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Total
Latrine simple personnel	6,2	13,8	12,9	25,4	16,9	23,2	16,0	17,0
Latrine simple commun	83,6	66,3	71,6	53,5	63,3	56,3	54,2	62,2
Latrine ventilée personnel	0,6	1,0	2,1	0,9	1,2	1,1	2,5	1,4
Latrine ventilée commun	1,5	3,6	1,7	0,6	1,8	0,5	5,1	2,4
Brousse/nature	0,0	1,0	2,4	2,9	2,7	2,1	1,2	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans la commune que dans les arrondissements.

Les données du 5eme RGPH font observer une prédominance d'un mode insalubre d'évacuation des ordures ménagères. Si l'on considère l'utilisation des tas d'immondices (20,1%), des fosses fumières (2,9%), de la rue (20,3%) et des fossés (4,8%), c'est au total près de la moitié des ménages de la commune (48,1%) qui évacuent les déchets solides dans des conditions environnementales non recommandées.

Tableau 11.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures

Principal mode d'évacuation des ordures	Ensemble
Ramassage privé	37,3
Tas d'immondices	20,1
Fosses fumières	2,9
Bac à ordures	11,0
Rue	20,3
Fossé (fosses/caniveaux)	4,8
Autres	3,6
Total	100,0

Au sein des arrondissements, il est observé les mêmes modes d'évacuation des ordures solides, mais à des proportions variées (tableau 11.12). Dans les arrondissements n°4 et n°5 par exemple, plus du quart des ménages se débarrasse des ordures dans la rue principalement. Le ramassage privé est un mode d'évacuation répandu dans l'arrondissement n°7 (50,1%), l'arrondissement n°2 (44,8%) et l'arrondissement n°1 (43,8%), en témoigne le niveau d'utilisation de ce mode, supérieur à la moyenne communale.

Tableau 11.12 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon l'arrondissement

Arrondissement/ principal mode d'évacuation	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Total
Autres	4,0	2,3	4,5	1,8	4,4	3,3	5,3	3,6
Ramassage privé	43,8	44,8	27,7	28,2	29,4	35,3	50,1	37,3
Tas d'immondices	12,8	23,1	18,9	24,2	19,1	25,7	14,8	20,1
Fosses fumières	1,0	1,7	5,8	4,2	2,8	2,3	2,1	2,9
Bac à ordures	13,0	8,7	11,3	10,0	10,5	11,8	13,5	11,0
Rue	8,0	17,0	24,4	27,1	28,8	18,3	13,1	20,3
Fossé (fosses/caniveaux)	17,4	2,3	7,4	4,5	5,1	3,4	1,1	4,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la commune. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon la commune et selon l'arrondissement.

11.7.1.Principal mode d'évacuation des eaux usées

Dans l'ensemble de la commune, les données du tableau 11.13 montrent que l'utilisation de la rue pour évacuer les eaux usées est très fréquente (65,8%). Verser l'eau directement dans la cour de la concession ou du logement demeure également une pratique non négligeable (11,2%).

Tableau 11.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Ensemble
Cour	11,2
Rue/Nature	65,8
Puisards	3,6
Caniveau	4,8
Fosse septique	11,2
Autres	3,3
Total	100,0

11.7.2.Principal mode d'évacuation des eaux usées et arrondissement

Selon l'arrondissement, il ressort une utilisation majoritaire de la rue ou de la nature comme principal mode d'évacuation des eaux usées, surtout dans l'arrondissement n°2 (71,2%), l'arrondissement n°4 (73,7%) et dans l'arrondissement n°6 (66,7%) où le niveau d'évacuation par cette source est plus élevé que celui de l'ensemble de la commune (tableau 11.14).

L'utilisation des caniveaux comme principale source d'évacuation des eaux usées est très rependue dans l'arrondissement n°1. La part des ménages qui évacuent les eaux usées par cette source principalement dans ce dernier arrondissement (19,2%), est quatre fois supérieure à celle observée dans la commune de Bobo-Dioulasso.

Tableau 11.14 : Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon l'arrondissement

Mode d'évacuation	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Total
Autres	2,2	2,3	1,7	2,3	1,7	5,0	7,3	3,3
Cour	10,2	9,2	11,7	10,7	12,1	11,9	12,6	11,2
Rue/Nature	59,3	71,2	63,8	73,7	64,9	66,7	56,9	65,8
Puisards	2,9	4,3	4,6	3,1	2,9	3,8	3,6	3,6
Caniveau	19,2	2,7	4,7	3,0	3,1	4,7	4,5	4,8
Fosse septique	6,3	10,3	13,6	7,1	15,1	7,9	15,1	11,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.8. BIENS D'EQUIPEMENT

Les biens d'équipement reflètent, dans une certaine mesure, les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

11.8.1. Biens d'équipement

Dans la commune de Bobo-Dioulasso, les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (95,6%), vient ensuite la télévision (66,8%), puis la radio (61,2%) et les décodeurs ou parabole (44,9%). Plus du quart des ménages (28,8%) disposent également d'internet.

Tableau 11.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement

Biens d'équipements	Ensemble
Radio	61,2
Télévision	66,8
Téléphone fixe	2,9
Téléphones cellulaires	95,6
Réfrigérateur / Congélateur	16,0
Ordinateur	12,3
Foyer amélioré	19,0
Décodeur /parabole	44,9
Cuisinière à gaz/électrique	25,0
Connexion internet	28,8

11.8.2. Possession de biens d'équipement dans les arrondissements

L'analyse de la possession des équipements et d'autres commodités selon l'arrondissement fait constater que dans tous les arrondissements, la radio, la télévision, le téléphone cellulaire, les décodeurs/paraboles, sont utilisés par la majorité des ménages (tableau 11.16). Dans chaque arrondissement, le téléphone fixe constitue une commodité rare pour les ménages.

Tableau 11.16 : Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon l'arrondissement

Bien d'équipement	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Ensemble
Radio	56,1	64,1	59,4	60,9	59,5	65,3	61,0	61,2
Télévision	74,4	69,3	62,0	63,7	65,0	66,1	69,3	66,8
Téléphone fixe	2,3	3,3	2,0	2,6	3,5	3,3	3,0	2,9
Téléphones cellulaires	95,9	95,8	94,0	94,8	96,0	95,1	96,8	95,6
Réfrigérateur / Congélateur	14,1	15,9	10,3	15,4	17,0	17,0	19,7	16,0
Ordinateur	6,6	11,0	7,7	12,2	14,2	13,5	16,6	12,3
Foyer amélioré	17,7	20,2	12,5	20,5	18,6	18,3	21,8	19,0
Décodeur /parabole	51,6	46,4	38,5	42,1	44,0	42,3	49,6	44,9
Cuisinière à gaz/électrique	19,0	28,0	14,3	25,7	25,3	26,8	29,4	25,0
Connexion internet	29,5	32,0	21,7	24,1	42,6	21,0	27,1	28,8

11.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

11.9.1. Biens de déplacement dans la commune

Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la commune est la mobylette/moto (tableau 11.17). En effet, 73,1% des ménages possèdent au moins une mobylette ou une moto. Cette large fréquence est suivie par la bicyclette qui est possédée par 33,0% des ménages. Les données révèlent également qu'une part non négligeable des ménages possèdent au moins une voiture (7,4%).

Tableau 11.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement

Biens de déplacement	Ensemble
Bicyclette	33,0
Mobylette/Moto	73,1
Bicyclette pour handicapé	1,1
Moto tricycle	0,1
Moto tricycle pour handicapé	1,8
Voiture	7,4
Pirogue	0,0
Charette	3,4
Chameau	0,4
Cheval	0,3
Ane	2,7

11.9.2. Moyens de déplacement dans les arrondissements

Dans tous les arrondissements, la possession des mobylettes/motos et des bicyclettes reste dominante. Le niveau de possession de la voiture est plus élevé que le niveau global de la commune dans l'arrondissement n°2 (8,1%), l'arrondissement n°5 (8,0%) et l'arrondissement n°7 (9,2%). Les autres moyens de déplacement restent de possession marginale dans les arrondissements, à l'exception de la disponibilité des charrettes et des ânes dans les arrondissements n°3 et n°4 dont la part des ménages qui en possèdent gravite autour de 5%.

Tableau 11.18 : Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon l'arrondissement

Biens de déplacement	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Ensemble
Bicyclette	18,2	29,8	28,1	37,3	35,4	39,9	35,7	33,0
Mobylette/Moto	65,3	76,3	68,8	72,8	72,4	71,7	77,6	73,1
Bicyclette pour handicapé	0,7	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1
Moto tricycle	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Moto tricycle pour handicapé	0,9	2,0	1,8	2,1	1,7	1,8	1,9	1,8
Voiture	4,1	8,1	4,7	7,3	8,0	7,5	9,2	7,4

Biens de déplacement	AR 1	AR 2	AR 3	AR 4	AR 5	AR 6	AR 7	Ensemble
Pirogue	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Charette	1,6	2,6	4,9	5,8	2,8	2,7	2,4	3,4
Cheval	0,3	0,2	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
Ane	0,4	2,0	4,7	5,3	2,2	1,9	1,5	2,7

CONCLUSION

Les habitants de Bobo-Dioulasso vivent moyennement dans de bonnes conditions de vie. En effet, même si le luxe est réservé à quelques privilégiés qui vivent plus dans les arrondissements autres que les arrondissements n°1 et n°3, la plupart des ménages vivent à 60,8% dans des maisons individuelles simples et 25,5% dans des cours communes.

Aussi, avec 39,3% de ménages consommant l'eau des fontaines et 25,2% l'eau des robinets personnels et 18,7% l'eau des robinets partagés, on peut affirmer que très peu de ménages souffrent de la non desserte en eau potable. Par ailleurs, la plupart jouit de l'électricité souhaitée (soit 60% électricité SONABEL et 23% électricité solaire sauf peu dans l'arrondissement 1).

Pour la cuisine, la situation est peu reluisante parce que 45,9% des ménages, utilisent toujours le bois et seulement 23,5% des ménages font recours au gaz.

Concernant l'accès à l'assainissement, il ressort que 65,8% de ménages jettent les eaux usées dans la rue ou dans la nature, 11,2% dans la cour et 11,2% dans les fosses. Les ramassages privés des ordures sont enregistrés dans 37,3% des ménages et seulement 11% des ménages utilisent les bacs à ordure. Les données montrent également que ce sont 62,2% des ménages qui ont des latrines simples et 17,0% se soulagent dans des latrines simples personnelles.

En termes de possession de moyens de déplacement et des autres commodités, il faut souligner que la majorité des ménages (73%) dispose d'une moto et la possession de téléphones portables reste très répandue. La quasi-totalité des ménages de la commune (95,6%) en possède au moins un.

CONCLUSION GENERALE

Le portrait 2019 de la commune de Bobo-Dioulasso permet de retenir que ladite commune, compte une population de 984 603 habitants dont 504 215 femmes et 480 388 hommes. Cette population se regroupe dans 215 084 ménages avec une taille moyenne de 4,5 personnes. Elle est majoritairement jeune (avec 76,4% ayant moins de 35 ans) et fortement musulmane. Le Dioula reste la langue majoritairement parlée.

A Bobo-Dioulasso, plus d'une personne sur deux sait lire et écrire dans une langue quelconque et environ deux individus sur trois n'ont pas dépassé le niveau primaire. Pour ceux qui vont à l'école seulement deux jeunes sur 10 sont de niveau secondaire ou supérieur.

Sur le plan matrimonial, plus de 47,2% de la population est mariée. Les mariages restent contractés entre 20 et 35 ans pour les garçons et 15 à 30 ans pour les filles.

Quant à l'activité économique, 43,4% de personnes sont occupées parmi la population en âge de travailler (plus de 15 ans) avec deux fois plus de prédominance pour les hommes que pour les femmes. Ces occupés ont pour la plupart entre 25 et 60 ans et sont plus actifs dans le secteur tertiaire des services marchands. Chaque travailleur a à sa charge deux inactifs.

Les personnes handicapées sont en nombre très faible, mais ils sont tout de même remarquables dans la plupart des arrondissements. Les femmes sont plus touchées que les hommes, et le nombre de personnes handicapées augmente avec l'âge. Les handicaps majeurs sont ceux moteur et le défaut d'audition. Les handicaps multiples sont peu présents.

Au sujet de la possession des pièces d'état civil, les données font observer que plus de neuf personnes sur dix disposent d'un acte de naissance dans la commune de Bobo-Dioulasso.

BIBLIOGRAPHIE

ESPAGNACQ M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

CONSEIL REGIONAL DE LA BOUCLE DU MOUHOUN (2015), Plan régional de développement de la Boucle du Mouhoun 2015 - 2019

INSD (2022), Synthèse des résultats définitifs du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019, 133p

INSD (2022), Fichier des localités du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019, 382p

INSD (2022), Volumes des analyses thématiques du cinquième recensement général de la population et de l'habitation de 2019

KOBIANÉ J-F (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

MEDEV (2005), Région de la boucle du Mouhoun : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 105p

NATIONS UNIES (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

NATIONS UNIES (2017), principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements

ANNEXE

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la commune de Bobo-Dioulasso en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	52631	56133	108764
10-14	47594	54063	101657
15-19	42058	54143	96201
20-24	40111	48830	88941
25-29	36936	42090	79026
30-34	35284	34366	69650
35-39	28951	25390	54341
40-44	22244	18474	40718
45-49	16688	13532	30220
50-54	12756	11280	24036
55-59	9024	8787	17811
60-64	7262	7137	14399
65-69	4471	4464	8935
70-74	3209	3390	6599
75-79	1549	1841	3390
80-84	877	1265	2142
85 ou +	780	1216	1996
TOTAL	362425	386401	748826

Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la commune de Bobo-Dioulasso par arrondissement en 2019

Arrondissement	Masculin	Féminin	Ensemble
Arrondissement 1	25908	28219	54127
Arrondissement 2	68898	74279	143177
Arrondissement 3	45150	47706	92856
Arrondissement 4	65068	70571	135639
Arrondissement 5	56811	60641	117452
Arrondissement 6	33274	35736	69010
Arrondissement 7	67316	69249	136565
Bobo-Dioulasso	362425	386401	748826

Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			Total
	Milieu de résidence	Oui	Non	
0-4	Urbain	98,7	1,3	100,0
	Rural	90,4	9,6	100,0
	Total	98,0	2,0	100,0
5-9	Urbain	99,1	0,9	100,0
	Rural	93,9	6,1	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
	Total	98,6	1,4	100,0
10-14	Urbain	99,1	0,9	100,0
	Rural	96,2	3,8	100,0
	Total	98,8	1,2	100,0
15-19	Urbain	98,9	1,1	100,0
	Rural	95,3	4,7	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
20-24	Urbain	99,0	1,0	100,0
	Rural	94,6	5,4	100,0
	Total	98,7	1,3	100,0
25-29	Urbain	98,8	1,2	100,0
	Rural	94,1	5,9	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0
30-34	Urbain	98,8	1,2	100,0
	Rural	95,1	4,9	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
35-39	Urbain	98,8	1,2	100,0
	Rural	95,7	4,3	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
40-44	Urbain	98,8	1,2	100,0
	Rural	95,3	4,7	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
45-49	Urbain	98,8	1,2	100,0
	Rural	94,3	5,7	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0
50-54	Urbain	98,6	1,4	100,0
	Rural	94,0	6,0	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
55-59	Urbain	98,8	1,2	100,0
	Rural	94,3	5,7	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
60-64	Urbain	98,2	1,8	100,0
	Rural	92,0	8,0	100,0
	Total	97,6	2,4	100,0
65-69	Urbain	98,0	2,0	100,0
	Rural	90,2	9,8	100,0
	Total	97,1	2,9	100,0
70-74	Urbain	97,5	2,5	100,0
	Rural	88,0	12,0	100,0
	Total	96,5	3,5	100,0
75-79	Urbain	97,2	2,8	100,0
	Rural	86,9	13,1	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
	Total	96,0	4,0	100,0
80-84	Urbain	95,0	5,0	100,0
	Rural	84,4	15,6	100,0
	Total	93,9	6,1	100,0
85 ou +	Urbain	93,0	7,0	100,0
	Rural	72,7	27,3	100,0
	Total	90,7	9,3	100,0
Total	Urbain	98,8	1,2	100,0
	Rural	94,0	6,0	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0

Tableau A 4: Possession d'un acte de naissance par groupe d'âge et arrondissement de résidence

Groupe d'âges	Arrondissement	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE		
		OUI	NON	ENSEMBLE
0-4 ans	Arrondissement 1	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 2	98,1	1,9	100,0
	Arrondissement 3	98,3	1,7	100,0
	Arrondissement 4	96,9	3,1	100,0
	Arrondissement 5	97,9	2,1	100,0
	Arrondissement 6	97,7	2,3	100,0
	Arrondissement 7	98,4	1,6	100,0
	TOTAL	98,0	2,0	100,0
5-9 ans	Arrondissement 1	99,2	0,8	100,0
	Arrondissement 2	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 3	98,8	1,2	100,0
	Arrondissement 4	97,8	2,2	100,0
	Arrondissement 5	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 6	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 7	99,0	1,0	100,0
	TOTAL	98,6	1,4	100,0
10-14 ans	Arrondissement 1	99,0	1,0	100,0
	Arrondissement 2	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 3	99,1	0,9	100,0
	Arrondissement 4	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 5	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 6	98,9	1,1	100,0
	Arrondissement 7	99,2	0,8	100,0
	TOTAL	98,8	1,2	100,0
15-19 ans	Arrondissement 1	98,9	1,1	100,0
	Arrondissement 2	98,0	2,0	100,0
	Arrondissement 3	99,2	0,8	100,0
	Arrondissement 4	98,7	1,3	100,0

Groupe d'âges	Arrondissement	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE		
		OUI	NON	ENSEMBLE
	Arrondissement 5	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 6	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 7	98,9	1,1	100,0
	TOTAL	98,6	1,4	100,0
20-24 ans	Arrondissement 1	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 2	98,0	2,0	100,0
	Arrondissement 3	99,0	1,0	100,0
	Arrondissement 4	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 5	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 6	98,9	1,1	100,0
	Arrondissement 7	99,2	0,8	100,0
	TOTAL	98,7	1,3	100,0
25-29 ans	Arrondissement 1	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 2	97,9	2,1	100,0
	Arrondissement 3	98,8	1,2	100,0
	Arrondissement 4	98,2	1,8	100,0
	Arrondissement 5	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 6	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 7	98,9	1,1	100,0
	TOTAL	98,4	1,6	100,0
30-34ans	Arrondissement 1	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 2	97,7	2,3	100,0
	Arrondissement 3	98,9	1,1	100,0
	Arrondissement 4	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 5	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 6	98,9	1,1	100,0
	Arrondissement 7	99,1	0,9	100,0
	TOTAL	98,5	1,5	100,0
35-39 ans	Arrondissement 1	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 2	97,8	2,2	100,0
	Arrondissement 3	99,0	1,0	100,0
	Arrondissement 4	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 5	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 6	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 7	99,1	0,9	100,0
	TOTAL	98,6	1,4	100,0
40-44 ans	Arrondissement 1	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 2	97,6	2,4	100,0
	Arrondissement 3	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 4	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 5	98,8	1,2	100,0
	Arrondissement 6	98,7	1,3	100,0

Groupe d'âges	Arrondissement	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE		
		OUI	NON	ENSEMBLE
	Arrondissement 7	98,9	1,1	100,0
	TOTAL	98,5	1,5	100,0
45-49 ans	Arrondissement 1	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 2	97,4	2,6	100,0
	Arrondissement 3	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 4	98,5	1,5	100,0
	Arrondissement 5	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 6	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 7	98,8	1,2	100,0
	TOTAL	98,4	1,6	100,0
50-54 ans	Arrondissement 1	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 2	97,2	2,8	100,0
	Arrondissement 3	98,0	2,0	100,0
	Arrondissement 4	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 5	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 6	97,9	2,1	100,0
	Arrondissement 7	98,5	1,5	100,0
	TOTAL	98,2	1,8	100,0
55-59 ans	Arrondissement 1	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 2	97,5	2,5	100,0
	Arrondissement 3	98,6	1,4	100,0
	Arrondissement 4	98,3	1,7	100,0
	Arrondissement 5	98,8	1,2	100,0
	Arrondissement 6	97,8	2,2	100,0
	Arrondissement 7	98,5	1,5	100,0
	TOTAL	98,3	1,7	100,0
60-64 ans	Arrondissement 1	97,6	2,4	100,0
	Arrondissement 2	96,6	3,4	100,0
	Arrondissement 3	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 4	97,2	2,8	100,0
	Arrondissement 5	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 6	97,1	2,9	100,0
	Arrondissement 7	98,1	1,9	100,0
	TOTAL	97,6	2,4	100,0
65-69 ans	Arrondissement 1	97,2	2,8	100,0
	Arrondissement 2	96,6	3,4	100,0
	Arrondissement 3	97,0	3,0	100,0
	Arrondissement 4	96,6	3,4	100,0
	Arrondissement 5	98,0	2,0	100,0
	Arrondissement 6	97,0	3,0	100,0
	Arrondissement 7	97,5	2,5	100,0
	TOTAL	97,1	2,9	100,0

Groupe d'âges	Arrondissement	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE		
		OUI	NON	ENSEMBLE
70-74 ans	Arrondissement 1	97,2	2,8	100,0
	Arrondissement 2	95,0	5,0	100,0
	Arrondissement 3	97,7	2,3	100,0
	Arrondissement 4	95,6	4,4	100,0
	Arrondissement 5	96,7	3,3	100,0
	Arrondissement 6	96,7	3,3	100,0
	Arrondissement 7	97,5	2,5	100,0
	TOTAL	96,5	3,5	100,0
75-79 ans	Arrondissement 1	97,7	2,3	100,0
	Arrondissement 2	94,3	5,7	100,0
	Arrondissement 3	97,1	2,9	100,0
	Arrondissement 4	94,4	5,6	100,0
	Arrondissement 5	96,9	3,1	100,0
	Arrondissement 6	94,9	5,1	100,0
	Arrondissement 7	97,4	2,6	100,0
	TOTAL	96,0	4,0	100,0
80-84 ans	Arrondissement 1	94,7	5,3	100,0
	Arrondissement 2	90,9	9,1	100,0
	Arrondissement 3	96,4	3,6	100,0
	Arrondissement 4	94,6	5,4	100,0
	Arrondissement 5	94,5	5,5	100,0
	Arrondissement 6	95,3	4,7	100,0
	Arrondissement 7	91,7	8,3	100,0
	TOTAL	93,9	6,1	100,0
85 ans et plus	Arrondissement 1	95,5	4,5	100,0
	Arrondissement 2	91,3	8,7	100,0
	Arrondissement 3	86,1	13,9	100,0
	Arrondissement 4	92,4	7,6	100,0
	Arrondissement 5	92,0	8,0	100,0
	Arrondissement 6	90,0	10,0	100,0
	Arrondissement 7	85,2	14,8	100,0
	TOTAL	90,7	9,3	100,0
TOTAL	Arrondissement 1	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 2	97,9	2,1	100,0
	Arrondissement 3	98,7	1,3	100,0
	Arrondissement 4	98,1	1,9	100,0
	Arrondissement 5	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 6	98,4	1,6	100,0
	Arrondissement 7	98,9	1,1	100,0
	TOTAL	98,4	1,6	100,0

Tableau A 5 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d’alphabétisation par arrondissement et par sexe

Arrondissements	Sexe	Alphabétisé	Non alphabétisé	Total
Arrondissement 1	Masculin	40,2	59,8	100,0
	Féminin	17,4	82,6	100,0
	Ensemble	27,0	73,0	100,0
Arrondissement 2	Masculin	31,0	69,0	100,0
	Féminin	15,4	84,6	100,0
	Ensemble	22,5	77,5	100,0
Arrondissement 3	Masculin	27,5	72,5	100,0
	Féminin	14,7	85,3	100,0
	Ensemble	20,6	79,4	100,0
Arrondissement 4	Masculin	37,5	62,5	100,0
	Féminin	24,4	75,6	100,0
	Ensemble	30,2	69,8	100,0
Arrondissement 5	Masculin	36,9	63,1	100,0
	Féminin	18,2	81,8	100,0
	Ensemble	28,1	71,9	100,0
Arrondissement 6	Masculin	44,2	55,8	100,0
	Féminin	30,1	69,9	100,0
	Ensemble	36,5	63,5	100,0
Arrondissement 7	Masculin	40,7	59,3	100,0
	Féminin	27,0	73,0	100,0
	Ensemble	33,6	66,4	100,0
Bobo-Dioulasso	Masculin	36,4	63,6	100,0
	Féminin	21,0	79,0	100,0
	Ensemble	28,2	71,8	100,0

Tableau A-6: Répartition (%) de la population par âge, groupe d’âge et par sexe selon la possession d’acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	96,8	3,2	100,0
	Femme	96,9	3,1	100,0
	Total	96,8	3,2	100,0
1	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,1	1,9	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
2	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
3	Homme	98,3	1,7	100,0

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
	Femme	98,0	2,0	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
4	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	98,1	1,9	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
5	Homme	98,3	1,7	100,0
	Femme	98,3	1,7	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
6	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	97,9	2,1	100,0
	Total	98,0	2,0	100,0
5-9	Homme	98,6	1,4	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
10-14	Homme	99,0	1,0	100,0
	Femme	98,6	1,4	100,0
	Total	98,8	1,2	100,0
15-19	Homme	98,8	1,2	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
20-24	Homme	98,8	1,2	100,0
	Femme	98,6	1,4	100,0
	Total	98,7	1,3	100,0
25-29	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,5	1,5	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0
30-34	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,7	1,3	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
35-39	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,7	1,3	100,0
	Total	98,6	1,4	100,0
40-44	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,6	1,4	100,0
	Total	98,5	1,5	100,0
45-49	Homme	98,4	1,6	100,0
	Femme	98,4	1,6	100,0
	Total	98,4	1,6	100,0

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
50-54	Homme	98,2	1,8	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0
55-59	Homme	98,5	1,5	100,0
	Femme	98,2	1,8	100,0
	Total	98,3	1,7	100,0
60-64	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	97,1	2,9	100,0
	Total	97,6	2,4	100,0
65-69	Homme	97,9	2,1	100,0
	Femme	96,3	3,7	100,0
	Total	97,1	2,9	100,0
70-74	Homme	97,1	2,9	100,0
	Femme	95,9	4,1	100,0
	Total	96,5	3,5	100,0
75-79	Homme	97,5	2,5	100,0
	Femme	94,8	5,2	100,0
	Total	96,0	4,0	100,0
80-84	Homme	96,0	4,0	100,0
	Femme	92,4	7,6	100,0
	Total	93,9	6,1	100,0
85 ou +	Homme	91,7	8,3	100,0
	Femme	90,0	10,0	100,0
	Total	90,7	9,3	100,0
Total	Homme	98,1	1,9	100,0
	Femme	97,9	2,1	100,0
	Total	98,0	2,0	100,0

EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureïma	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahim
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniraton	
SAVADOGO Sanoussou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djiblrirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/20

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf